



Assemblée générale

Cinquante-cinquième session

15^e séance plénière

Jeudi 14 septembre 2000, à 15 heures
New York

Documents officiels

Président : M. Holkeri. (Finlande)

La séance est ouverte à 15 heures.

Point 9 de l'ordre du jour (suite)

Débat général

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Lloyd Axworthy, Ministre des affaires étrangères du Canada.

M. Axworthy (Canada) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord vous féliciter de votre élection à la présidence de l'Assemblée générale. Votre expérience et votre sagesse nous permettront certainement de nous acquitter de la tâche importante qui nous a été confiée.

Comme nous le savons tous, cette tâche consistera à transformer immédiatement et résolument les grands espoirs du Sommet du millénaire en une vie meilleure pour les peuples au bénéfice desquels l'Organisation des Nations Unies a été créée.

(*l'orateur poursuit en français*)

C'est-à-dire qu'il faut assumer la responsabilité de nos actions et de notre inaction. C'est-à-dire aussi que les gouvernements doivent être prêts à assumer leurs responsabilités envers leurs citoyens.

La semaine dernière nos dirigeants ont lancé ici un message d'espoir et de détermination. Leurs paroles ont clairement signifié que nous avons tous besoin des Nations Unies. L'ONU est la seule organisation qui

incarne les valeurs universelles, qui offre une tribune mondiale pour le règlement des problèmes communs, qui monte au créneau dans toutes les régions du monde pour défendre les gens.

(*l'orateur reprend en anglais*)

Un autre message est ressorti de ce Sommet. Il concerne la question de savoir si les Nations Unies sont de leur temps; si nous, les États Membres – intendants de l'Organisation et gardiens de sa Charte – avons la volonté politique de soutenir le renouveau et la modernisation.

Lorsque les lumières se sont éteintes vendredi soir dernier ici à New York, d'autres lumières se sont allumées partout dans le monde – dans nos chancelleries, nos assemblées parlementaires et dans les salles de conférence de nos ministères – pour éclairer le chemin à suivre? Sommes-nous tous là, chacun à notre manière, à demander comment nous pouvons changer nos façons d'agir pour mieux aider l'ONU à gérer le nouvel ordre du jour mondial?

Il est certain que la mondialisation apporte des avantages et des possibilités sans précédent. Mais il est aussi certain qu'elle est porteuse de nouveaux risques pour la population dans tous nos pays. Beaucoup de ces nouveaux risques vont au-delà des frontières entre États, tandis que la plupart des conflits violents se livrent maintenant à l'intérieur des États. Dans les deux cas, les simples citoyens en ressentent directement les effets.

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-178. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.

Toutefois, aux Nations Unies le débat reste dé-terminé, et trop souvent circonscrit, par des notions rigides de souveraineté et des conceptions étriquées d'intérêt national. Et l'action des Nations Unies reste entravée par des structures institutionnelles inflexibles qui sont de plus en plus repliées sur elles-mêmes, poussées par leurs propres intérêts plutôt que par les intérêts qu'elles sont destinées à servir.

Le Secrétaire général, avec un courage qui s'observe rarement dans la vie publique, nous a proposé une vision de la voie à suivre. C'est une vision au service des peuples du monde et en phase avec eux, même si elle risque d'irriter certains de leurs gouvernements. Il nous a mis au défi de suivre la voie qu'il nous indique, d'adopter une approche centrée sur les individus dans les relations internationales, de sortir l'Organisation des coulisses et de la propulser à l'avant-scène du changement.

Il ne s'agit pas là d'un nouveau projet pour le Canada. En fait, depuis cinq ans, la promotion de la sécurité humaine est au centre de notre approche face au monde en mutation qui est le nôtre. Et il est encourageant de constater le changement d'attitude qui s'est opéré en faveur d'une conception plus réaliste de ce que signifie la sécurité dans le monde pour l'individu.

Nos dirigeants ont souscrit à cette nouvelle vision dans leur Déclaration du Sommet. Mais si nous avons véritablement convenu que la sécurité signifie plus que la protection des frontières, nous devons maintenant agir pour traduire les bonnes intentions de la semaine dernière en actions réelles. Cela sous-entend que nous prenions la responsabilité d'adapter nos institutions, d'élargir la participation à leur fonctionnement et d'accroître leur transparence et leur responsabilité pour qu'elles aient un effet tangible sur la vie des peuples que nous représentons.

Ceci implique aussi que l'on adopte un comportement responsable à l'échelle mondiale et que l'on partage et protège l'espace commun qui entretient la vie.

L'acte responsable par excellence est la poursuite résolue du programme d'action mondial pour la maîtrise des armements et le désarmement. C'est notre génération qui a construit les arsenaux nucléaires démodés et en décomposition; c'est nous qui avons fabriqué les armes chimiques qui empoisonnent les gens; et aujourd'hui nous continuons à fabriquer et à distribuer des armes légères qui se retrouvent partout : entre les

maines des enfants, dans les arsenaux des revendeurs de drogues et dans les garnisons des guérilleros.

Mais nous avons aussi eu la prévoyance de commencer à édifier un système d'obligations et de principes internationaux qui limite notre propre action. Il faut maintenant valider et appliquer ces instruments. Et par-dessus tout, ne rien faire pour les affaiblir.

Certes, les gouvernements doivent être prêts à défendre leurs citoyens. Une défense responsable est un élément d'un gouvernement responsable. Or, il est certain que notre responsabilité de défendre nos citoyens ne commence pas par la mise au point de nouveaux systèmes d'armements, mais par le démantèlement des vieux systèmes : par la ratification du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires; par l'adhésion au Traité d'Ottawa sur les mines terrestres avec les 104 États qui en sont parties; par l'application des normes internationales de non-prolifération et des obligations de désarmement énoncées dans le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires; par l'élaboration de vastes plans d'action contre la prolifération des armes légères et des technologies de missiles.

Il est certain que l'action collective des États en faveur de la sécurité à long terme de leurs citoyens est la voie qu'il conviendrait de choisir. Mais lorsque les États ne peuvent pas, ou ne veulent pas, protéger leurs citoyens, l'Organisation des Nations Unies, et notamment le Conseil de sécurité, a tout particulièrement la responsabilité d'agir.

Aujourd'hui, la plupart des guerres se livrent à l'intérieur d'États en déroute. Dans ces guerres, ce sont les persécutions des civils qui sont le mobile, le moyen et la manifestation du conflit.

Pour que le Conseil s'acquitte de sa responsabilité envers ces personnes, il faut que leur protection soit au centre de ses travaux et non à la périphérie.

C'est là le programme que le Canada a apporté au Conseil de sécurité au cours des deux dernières années. Cela n'a pas été facile, mais je tiens à reconnaître que le Conseil de sécurité fait face aux nouveaux défis. Ces derniers mois, les travaux du Conseil ont porté de plus en plus sur la protection des civils, et des mesures ont été prises dans le domaine du sida, de la protection physique, des enfants touchés par la guerre et de la réforme des sanctions. Le Conseil a reconnu qu'il est essentiel de s'occuper de ces questions pour monter des opérations de soutien à la paix efficaces et a consacré

cette reconnaissance dans des résolutions récentes. Aujourd'hui, nous en communiquons aux membres les éléments sous la forme d'une liste, une liste de contrôle pour une action responsable au sein du Conseil de sécurité.

(l'orateur poursuit en français)

Le rapport Brahimi propose un plan d'action. Il s'agit d'une stratégie complète visant à renforcer la capacité de l'ONU à aider les gens. Le Canada appuie les conclusions du groupe. Nous allons en être les plus ardents avocats et l'on peut compter sur nous pour travailler sans relâche à rallier l'appui politique nécessaire pour appliquer à la foi l'esprit et la lettre de ces recommandations.

(l'orateur reprend en anglais)

Le plus difficile, et de loin, lorsqu'il s'agit de protéger les civils en période de conflit armé est de faire face aux situations dans lesquelles les brutalités sont les plus graves : génocide, crimes de guerre, crimes contre l'humanité, violations flagrantes et systématiques des droits de l'homme et du droit humanitaire, qui entraînent des souffrances généralisées, des pertes en vies humaines et des sévices.

Nous avons besoin d'un nouveau moyen de dissuasion face à ces comportements. La création d'une Cour pénale internationale qui rend l'impunité illégale et où les individus doivent rendre directement compte de leurs actions est cette arme de dissuasion. Et au cas où son pouvoir dissuasif serait sans effet, le Statut de la Cour pose les bases et les structures nécessaires pour une action en justice concrète destinée à réparer les injustices.

Le Statut de la Cour nous offre une occasion inespérée de remédier à une des pires déficiences du système international. Aujourd'hui, je conjure tous les gouvernements ici qui ne l'ont pas encore fait de signer le Statut de Rome d'ici décembre et de le ratifier d'urgence, afin que les peuples du monde obtiennent enfin la justice qu'ils méritent.

Le Canada cherche à mettre en place, systématiquement, les éléments d'un nouveau type de système international, inspiré et guidé par la Charte des Nations Unies, mais aussi apte à faire face au côté occulte et interlope de la mondialisation.

Évidemment, la prévention constitue la meilleure forme d'intervention. Cependant, lorsque les mesures

de prévention échouent, lorsque les efforts diplomatiques habituels et les sanctions ciblées ne donnent pas de résultats, lorsque les enquêteurs font la lumière sur des faits trop horribles qui dépassent l'entendement, il faut alors avoir recours à des mesures plus vigoureuses.

La question de l'intervention du Conseil de sécurité dans ces situations – y compris, en dernier ressort, le recours à la force militaire – présente de multiples difficultés et controverses. Nombreux sont ceux qui l'occulteraient complètement, la jugeant trop conflictuelle, trop difficile, trop préjudiciable au statu quo. Mais le Rwanda, le Cambodge, Srebrenica, le Kosovo nous rappellent qu'il est important de centrer notre attention sur cette question. Il serait facile de prétendre que les tragédies humanitaires qu'évoquent ces lieux appartiennent au passé. Ce serait facile mais faux. Rien ne nous permet d'affirmer que des atrocités pareilles ne se reproduiront pas. En fait, c'est le contraire qui est probable. La spirale vertigineuse de la souffrance humaine ne peut pas toujours être freinée.

J'ai constaté, à la lecture de l'éditorial du *New York Times* du mardi 12 septembre, que d'aucuns voudraient nous faire croire que la Charte des Nations Unies n'a été rédigée que pour protéger les États et leurs intérêts, que

« l'ONU, en intervenant dans les conflits civils, va trop loin ».

Je ne suis pas d'accord. Je soutiens que, face à une souffrance humaine flagrante, l'intervention est un pas dans la bonne direction. Rien ne menace davantage l'avenir des Nations Unies que cette contradiction apparente entre les principes et l'exercice du pouvoir, entre la sécurité des populations et les intérêts des gouvernements, bref, entre l'intervention humanitaire et la souveraineté.

L'automne dernier, devant l'Assemblée, j'ai soutenu que la Charte des Nations Unies avait été écrite pour les peuples. Notre programme collectif n'est pas celui des États-nations, ni celui des ministres ou des diplomates. Il est le programme des peuples. De fait, la Charte commence par les mots « Nous, peuples des Nations Unies ». Ceux qui seraient tentés d'invoquer la Charte pour justifier l'inaction n'ont qu'à en lire le préambule pour s'en remémorer l'intention initiale.

Le Secrétaire général Annan nous a invités à réfléchir sur ce que signifie être un État souverain et responsable. Le Canada a réagi en créant une commission

internationale indépendante de l'intervention et de la souveraineté des États, qui a pour objet de contribuer à élargir les connaissances sur cette question et à favoriser l'émergence d'un consensus politique mondial sur la voie à suivre. La commission sera dirigée par deux coprésidents – l'un provenant d'un pays en développement, et l'autre, d'un pays développé – et fera appel à un vaste éventail de représentants gouvernementaux et non gouvernementaux de toutes les régions, placés sous la direction générale d'un conseil consultatif constitué de ministres, d'anciens ministres ainsi que d'éminents intervenants des milieux universitaire, humanitaire et juridique.

La commission amorcera ses travaux durant cette année de l'Assemblée du millénaire et présentera ses recommandations dans 12 mois. Je demande à ceux qui sont présents dans l'Assemblée de participer à cette entreprise, si difficile qu'il puisse paraître de concilier les concepts en question pour trouver l'espace que nous pouvons tous partager.

C'est difficile, mais pas impossible. Nous l'avons déjà fait dans le passé. Il y a 13 ans, la Commission Brundtland, dans son rapport « Notre avenir à tous », est partie de deux idées apparemment contradictoires – le développement économique et la protection de l'environnement – et en a fait la synthèse que l'on appelle le développement durable. Ce nouveau concept a changé fondamentalement la manière dont le monde entier aborde ces questions. Encore aujourd'hui, notre pensée en porte la marque. Le Canada espère que la nouvelle commission pourra dissiper l'anxiété qui entoure les questions de l'intervention et de la souveraineté en jetant un pont semblable entre nos notions actuelles et, ce faisant, aidera à définir la voie que pourront suivre les gouvernements et l'ONU pour résoudre le dilemme international le plus difficile du XXI^e siècle.

Cependant, il n'incombe plus seulement aux gouvernements d'agir. Le secteur privé doit aussi assumer ses responsabilités envers les collectivités dont il dépend pour ses affaires. Des opérations commerciales conformes à la morale, voilà la bonne façon de faire des affaires. Les nombreuses entreprises qui ont adhéré au Pacte mondial du Secrétaire général reconnaissent qu'il n'est plus acceptable de réaliser des bénéfices au détriment d'enfants exploités et victimes d'agression, et provenant du trafic d'armes, du trafic de drogue ou des diamants de la guerre. Dans une économie mondialisée, ce sont les peuples du monde qui, en défini-

tive, sont les actionnaires. S'ils n'en retirent pas les bénéfices, personne n'en retirera. Par conséquent, pour bâtir un avenir où la sécurité humaine sera universellement respectée et protégée, nous devons travailler sur tous ces fronts et avec le concours de tous les nouveaux acteurs. Pendant ce temps, nous pouvons prendre des mesures pour protéger les personnes les plus vulnérables.

M. Ben Mustapha (Tunisie), Vice-Président, assume la présidence.

Si nous tenons véritablement à bâtir un monde qui valorise la sécurité humaine, nous devons d'abord nous pencher sur les préoccupations et les mesures qui concernent ses héritiers. C'est pourquoi il convient, en cette année propice aux nouvelles résolutions, de veiller à ce que l'avenir de nos enfants occupe une place prioritaire dans nos efforts, notamment à la faveur de la session extraordinaire sur les enfants qui se tiendra l'année prochaine. Nul doute que ce sont les situations de conflit qui menacent le plus la sécurité et le bien-être des enfants. Les enfants ne devraient pas participer aux guerres. Or, de nos jours, ils en sont les principales victimes, et on les compte par millions.

(l'orateur poursuit en français)

Il y a quatre ans, Graça Machel a fait connaître la terrible situation des enfants touchés par la guerre. Depuis, des mesures ont été prises pour atténuer leurs souffrances, dont les plus notables sont la nomination d'Olara Otunnu au poste de Représentant spécial du Secrétaire général pour la protection des enfants en période de conflit armé et, plus récemment, l'entente historique intervenue en janvier concernant le Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant concernant l'implication d'enfants dans les conflits armés.

Cette semaine, avec le concours de Graça Machel en qualité de Présidente honoraire, le Canada organise à Winnipeg la Conférence internationale sur les enfants touchés par la guerre. Cette rencontre, la première du genre, réunit les représentants de 130 gouvernements, de 60 organisations non gouvernementales, de groupes du secteur privé et d'organisations internationales, de même que des jeunes gens de toutes les régions du monde.

(l'orateur reprend en anglais)

Je me réjouis qu'un si grand nombre de ministres et de hauts responsables aient décidé de se joindre à

nous à Winnipeg ce week-end. J'engage ceux qui n'y sont pas encore représentés à y assister.

La conférence vise deux objectifs : formuler un plan d'action mondiale de grande portée et susciter la volonté politique qui permettra de le mettre en oeuvre. Nous espérons que ces efforts aideront les enfants traumatisés par la guerre et que, en dernière analyse, ils contribueront à faire en sorte qu'ils ne participent plus aux conflits et qu'ils n'en soient plus les victimes.

Au début de cette semaine à Winnipeg, à l'ouverture de la conférence, une jeune Ougandaise nommée Graça m'a parlé de son expérience d'enfant-soldat. Son récit met en lumière la victimisation des enfants et révèle une brutalité qui fait froid dans le dos. Sa conviction que la communauté internationale pouvait les aider, elle et les autres enfants dans sa situation, était particulièrement inspirante. Son plaidoyer pour que nous l'aidions touche à l'essence même de la vocation de l'Organisation. Assurément, l'aider constitue l'une de nos responsabilités fondamentales. Selon moi, à la lumière du plaidoyer simple de cette jeune femme, nous n'avons d'autre choix que d'être disposés à façonner l'Organisation des Nations Unies pour l'adapter au XXI^e siècle, et de trouver les ressources pour le faire.

Compte tenu des grandes difficultés qui se dressent devant nous, toute tentative pour battre en retraite, pour ne pas voir ce qui se passe dans le monde, pour se soustraire à ses obligations internationales reviendrait à suivre un chemin dangereux, qui n'est ni pratique ni souhaitable. Force est d'admettre que nous avons l'humanité en partage. La réalité est que les forces de l'histoire nous unissent au sein d'une destinée commune. Le fait est que la solution à nos problèmes réside dans le renforcement – et non pas le ralentissement – de la coopération internationale et dans les solutions à l'échelle mondiale.

Dans le monde d'aujourd'hui, la sécurité des États et la sécurité des personnes ne font qu'un. La nécessité d'assurer cette sécurité est le préalable de la réussite d'autres initiatives importantes, telles la promotion du développement économique, de l'aide au développement et du commerce. Dans ce nouveau siècle, trop de personnes comme Graça doivent encore subir les pires conditions qui avaient cours au siècle dernier : le fléau de la guerre, les violations des droits de la personne, et trop peu de possibilités pour le progrès social et l'amélioration du niveau de vie. Quoi

qu'il en soit, l'espoir dont est porteuse la Charte des Nations Unies est encore lourd de sens pour eux, voire pour nous tous. La réalisation des aspirations qu'elle contient est notre objectif permanent et notre responsabilité fondamentale. En prenant la sécurité humaine pour guide, veillons à ce que les personnes soient au centre de nos préoccupations, et ce, à l'heure où nous réaffirmons notre volonté d'appuyer les objectifs des Nations Unies et d'améliorer l'avenir des personnes que nous sommes mandatés pour représenter.

Depuis cinq ans, je partage avec beaucoup des représentants présents ici la responsabilité de parvenir à cet objectif. Un objectif que nous devons tous nous efforcer d'atteindre, quels que soient nos postes, nos titres, pour faire en sorte que le système que nous avons bâti ne renonce pas, donnant raison aux cyniques qui ne proposent aucune solution de rechange ou à ceux qui empêchent l'ONU de réaliser ses missions universelles pour des raisons passagères d'ordre diplomatique.

C'est ainsi seulement que nous pourrons tenir les promesses contenues dans la Charte : se mettre au service des populations et faire en sorte que l'Organisation travaille pour elles.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne la parole au Ministre des affaires étrangères de la Jamaïque, S. E. M. Paul Robertson.

M. Robertson (Jamaïque) (*parle en anglais*) : Je vous félicite chaleureusement du grand honneur dont vous êtes investi d'assumer la présidence de l'Assemblée du millénaire des Nations Unies.

Je souhaite aussi féliciter M. Théo-Ben Gurirab, Ministre namibien des affaires étrangères, qui a assuré la présidence précédente d'une façon judicieuse et intelligente, permettant de terminer avec succès les travaux de la cinquante-quatrième Assemblée générale.

Je profite aussi de l'occasion pour souhaiter la bienvenue au sein de la famille des Nations Unies, à Tuvalu, qui est comme nous, un petit État insulaire.

Cette assemblée se situe dans le sillage du rassemblement historique des dirigeants mondiaux, la semaine dernière. La communauté internationale a alors tenté de redéfinir et d'articuler une vision commune pour l'avenir des citoyens de cette planète. Nous avons maintenant l'occasion (et en fait la responsabilité) d'évaluer précisément quel point nous avons atteint dans la mission que nous nous sommes fixée à travers

cette Organisation; de faire le point honnêtement sur les lacunes par rapports à nos engagements et nos actions; d'examiner les stratégies pratiques et réalistes qui peuvent amener un progrès quantifiable dans les domaines identifiés comme prioritaires pour l'action d'urgence.

Le Secrétaire général, que nous félicitons pour la manière dont il a dirigé l'ONU durant l'année écoulée, nous a demandé de nous pencher sur le problème de l'éradication de la pauvreté dans le monde. En effet, l'un des objectifs fondamentaux de l'Organisation est bien de promouvoir le bien-être de tous les peuples à travers le développement. Cependant, quand on passe en revue les efforts accomplis pour parvenir à ce but, on observe que notre organisation dont la structure institutionnelle est de plus en plus diffuse, enregistre des progrès inégaux.

Durant la dernière décennie, nous avons tenté de recentrer et structurer l'ordre du jour pour le développement, en traitant les dossiers essentiels à travers une série de conférences mondiales spécialisées. À travers les engagements politiques respectifs et les plans d'action que nous avons convenu d'appliquer, nous avons essayé de définir un réseau de politiques et de programmes pour promouvoir un développement durable centré sur l'être humain.

Pourtant, les stratégies économiques visant à atteindre ces objectifs ont produit peu de résultats tangibles pour la majorité des citoyens du monde. Près de la moitié des habitants de la planète subsistent péniblement dans une extrême pauvreté. Un plus grand nombre encore restent en marge de l'économie mondiale.

Les efforts de développement ont été contrecarrés par les graves problèmes résultant de la mondialisation et de l'ouverture des marchés. En définitive, le développement durable implique une capacité accrue d'augmenter les revenus et l'emploi, ainsi que l'accès équitable aux services de santé, d'éducation et à d'autres prestations sociales. On ne peut pas y parvenir sans croissance et sans expansion économique. C'est précisément ce que la mondialisation n'a pas été en mesure d'apporter jusqu'à présent à la plupart des pays en développement, bien qu'elle en possède le potentiel.

Pour des petits pays insulaires comme la Jamaïque, le défi du développement comporte une autre dimension. Il s'agit des limites économiques résultant de sa petite taille, de son marché, de ses ressources de base, de son écosystème fragile et de sa vulnérabilité

aux catastrophes naturelles. Un seul ouragan peut ruiner des décennies d'investissement dans les infrastructures et l'industrie, détruisant l'économie et détournant des ressources pour la reconstruction et la réparation pendant plusieurs années.

Les petites économies qui s'efforcent de rester compétitives dans le commerce mondial sont tout aussi vulnérables. Il faut d'urgence examiner les inégalités qui frappent le système commercial international. Ce système permet à des pays développés de continuer leur politique de protectionnisme et de subventions qui nuisent aux exportations des pays en développement tout en privant les pays les plus vulnérables d'accès à leur marché dans des conditions préférentielles. Nous sommes très préoccupés du fait qu'un mécanisme créé pour promouvoir le libre commerce en vue de la croissance et le développement puisse être tellement manipulé qu'il finit par générer un environnement hostile pour les pays les plus pauvres et les plus faibles, tout en les privant de leurs moyens de survie. Les mesures de traitement spécial et différencié n'ont pas été mises en place. La demande tendant à affranchir les pays les moins développés des droits de douane et des quotas n'a pas été acceptée.

Durant les négociations en cours pour parvenir à un accord sur un régime de commercialisation de la banane qui soit compatible avec les règles de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), nous avons été particulièrement déçus du peu de souplesse et de compréhension, comme de l'absence d'esprit de compromis dont ont fait preuve les opposants du régime préférentiel. Dans le même temps, l'application des dispositions adoptées par l'OMC a entraîné une baisse spectaculaire des marchés d'exportation pour certains pays de la Communauté des Caraïbes au chômage en progression rapide, une aggravation de la pauvreté et bien d'autres maux sociaux. En effet, il ne peut y avoir de développement sans croissance, ni de croissance sans commerce.

L'aggravation des termes de l'échange a un effet négatif sur la balance des paiements et augmente la dette extérieure. Beaucoup de pays en développement demeurent très endettés. Dans certains cas, le problème de la dette s'est aggravé durant la dernière décennie, enfermant les pays dans un cercle vicieux de pauvreté et de sous-développement. Il nous faut considérer l'effet débilisant du service de la dette, qui sape les perspectives de croissance et compromet la capacité des gouvernements de dégager des budgets pour les

programmes sociaux élémentaires. La communauté internationale devrait appliquer les programmes déjà acceptés d'allègement de la dette et mettre en place de nouveaux mécanismes spécifiques en fonction de la situation propre à chaque pays.

La mondialisation du commerce, des finances et des technologies de l'information, celles-ci en essor rapide, créera des possibilités sans précédent au XXI^e siècle. Mais pour les pays en développement, les défis du système commercial, l'accès limité aux flux financiers internationaux, un endettement écrasant et des capacités limitées d'assimiler les technologies de l'information empêcheront une participation effective à l'économie de marché internationale. De ce fait, le fossé croissant entre pays riches et pays pauvres face à des possibilités sans limite constitue le fait troublant d'aujourd'hui.

Si nous voulons jeter les fondements d'un monde libéré de la pauvreté, une nouvelle éthique en matière de gouvernance mondiale doit prévaloir : une éthique qui ne réponde pas que du bout des lèvres aux aspirations au développement des pays en développement; qui traite de façon responsable de la nécessité de l'ajustement et des réformes économiques et d'une meilleure surveillance des infrastructures financières internationales; qui encourage de meilleures coordination et coopération entre les grandes institutions et les organisations intergouvernementales responsables du commerce international, des finances et du développement.

Le fait que cette coopération soit déjà en cours d'examen est un élément encourageant. Mais nous avons besoin d'un engagement sérieux. Jusqu'à présent, il n'y a pas eu de débat parallèle sur la réforme des institutions financières internationales et du système commercial international. Les travaux du Comité préparatoire de la Réunion internationale de haut niveau chargée d'examiner la question du financement du développement à l'échelon intergouvernemental, y compris des consultations avec les institutions de Bretton Woods, ont progressé de façon irrégulière, suscitant une incertitude sur l'issue et le succès néanmoins probable de cette rencontre historique. Nous attendons de voir si une participation utile de l'Organisation mondiale du commerce se concrétisera, vu que nous la jugeons importante pour une issue positive des délibérations.

Nous nous félicitons naturellement de l'évolution des relations entre les institutions de Bretton Woods et le Conseil économique et social. Chacune apporte au partenariat ses caractéristiques et ses forces uniques qui doivent assurer une collaboration effective. Des relations similaires pourraient éventuellement être créées avec l'OMC. Cette coopération, qui n'a que trop tardé, renforce le rôle intégral qui nous paraît être celui de l'ONU dans la prise de grandes décisions internationales sur toutes les questions touchant au développement humain durable. Nous espérons voir cette coopération s'élargir au-delà du cofinancement des projets de développement et toucher l'harmonisation des mécanismes et des politiques.

L'importance de la coopération Sud-Sud, en tant qu'instrument efficace de promotion du développement entre les pays en développement, ne saurait être négligée. La rencontre historique des dirigeants du Sud, tenue cette année à La Havane, a renforcé notre engagement de forger une stratégie commune pour l'avenir, en partageant les ressources, l'expertise et les meilleures pratiques en matière de partenariat. Nous appelons au renforcement continu des mécanismes qui font progresser les relations Sud-Sud et promeuvent l'autosuffisance. Nous devons de plus en plus nous consulter pour notre survie dans l'environnement mondial existant.

Nous continuons de penser que les organes et institutions du système des Nations Unies doivent jouer un rôle central dans l'appui et le renforcement des efforts de développement des États Membres. Nous sommes vivement préoccupés par le déclin des contributions aux ressources essentielles d'activités opérationnelles et aux effets que cette diminution a sur la limitation et le classement des priorités dans la réalisation de programmes. Il est impossible de concilier la réduction des contributions aux ressources de base et l'engagement exprimé par la communauté des donateurs en faveur de l'aide multilatérale au développement. La capacité des fonds et programmes des Nations Unies de maintenir le niveau actuel des prestations est une question qui appelle d'urgence l'examen des États Membres. Nous saisissons cette occasion pour exprimer nos remerciements aux institutions opérationnelles des Nations Unies pour leur travail en Jamaïque.

La session extraordinaire que l'Assemblée générale consacrera l'an prochain aux enfants permettra à la communauté internationale de redire son engagement et d'envisager de nouvelles mesures pour améliorer la

qualité de vie des enfants dans le monde au cours de la prochaine décennie.

Le rôle de l'ONU en tant que défenseur de la paix et de la sécurité internationales a connu de grandes transformations au cours de la décennie écoulée. Si les tensions entre États se sont apaisées à la fin de la guerre froide, des conflits internes sont apparus en Afrique, en Asie et en Europe de l'Est. Le Conseil de sécurité cherche à s'adapter et à redéfinir une stratégie efficace face aux nouveaux impératifs de maintien de la paix et de rétablissement de la paix. Cela signifie la recherche d'un équilibre délicat entre le respect de la souveraineté et le besoin urgent d'interventions humanitaires.

Dans de trop nombreux cas, la résolution d'un conflit continue d'échapper en raison d'ambitions politiques ou de l'intolérance raciale ou ethnique. En outre, la brutalité et la violence des conflits ont souvent touché des civils innocents et des enfants, créant d'autres défis avec davantage de réfugiés et de personnes déplacées. Dans de telles situations, l'intervention humanitaire est impérative.

L'efficacité des missions de maintien de la paix est en cours d'examen, du fait que les budgets de maintien de la paix sont de plus en plus élevés. Au lieu d'attendre que les conflits deviennent impossible à gérer, nous devons accorder davantage d'intérêt à leur prévention. La Jamaïque appuie donc l'élaboration d'une stratégie globale des Nations Unies visant à traiter des causes profondes des conflits.

Il est temps de reconnaître que les problèmes économiques et l'injustice sociale conduisent à l'instabilité politique et économique. De ce fait, la prévention des conflits, le maintien de la paix et l'instauration de la paix, pour être effectifs, doivent intégrer un élément du développement et permettre le renforcement des institutions civiles, surtout en période de reconstruction après les conflits.

Et nous ne devons pas oublier l'importance de doter l'ONU de moyens appropriés pour assurer une intervention musclée à chaque étape du processus de maintien de la paix, notamment quand un déploiement rapide s'impose. Cela devrait inclure des ressources appropriées assurant la sécurité de nos contingents, déployés dans des missions sur le terrain. C'est le moins que nous puissions faire pour eux. La Jamaïque rend hommage à ceux qui se sont sacrifiés au service de la paix.

La circulation de petites armes illégales dans le monde continue sans relâche, soutenue par l'avidité et l'anarchie. Ce trafic illicite contribue sensiblement à l'escalade et à la perpétuation des violences dans des conflits en cours ou déjà terminés, sapant des opérations de maintien de la paix et affaiblissant les efforts de désarmement, de démobilisation et de rétablissement d'un ordre non fondé sur la force des armes. Mais ce phénomène ne concerne pas exclusivement les pays en état de guerre. La circulation illicite d'armes est également liée au commerce illicite de stupéfiants, et cela menace des démocraties stables comme la Jamaïque, en détruisant le tissu social de nos communautés.

Cette situation n'est plus tolérable. Une action urgente est nécessaire. L'interdépendance mondiale nécessite une action collective pour enrayer le flux de ces armes, qui vont du producteur aux États qui les utilisent. La responsabilité d'enrayer ce trafic illicite ne doit pas être assumée seulement par les États qui utilisent ces armes.

La Jamaïque attend avec intérêt la convocation de la première conférence internationale sur le trafic illicite des petites armes et des armes légères, dans tous leurs aspects, qui doit avoir lieu l'année prochaine. Nous espérons que cette réunion traitera, de façon globale et résolue, des mesures nationales, régionales et internationales à prendre en vue de réglementer et contrôler la fabrication légale, l'acquisition et le transfert des petites armes, des mesures relatives au marquage, à l'immatriculation et au suivi de ces armes, ainsi que des mécanismes permettant un échange systématique d'informations.

Le transbordement de déchets et autres déchets nucléaires dangereux par la mer des Caraïbes pose un nouveau danger à la sécurité des petits États insulaires de la sous-région. La Communauté des Caraïbes a exprimé à plusieurs reprises sa préoccupation à l'égard de la menace qui pèse sur l'environnement côtier marin fragile des Caraïbes, posée par cette pratique continue. Un seul accident nucléaire dans cette mer semi-fermée aurait des conséquences que nous n'osons même pas imaginer.

Cette préoccupation a été, une fois de plus, portée à l'attention de la communauté internationale pendant la Conférence d'examen de 2000 des Parties au Traité sur la non-prolifération nucléaire, qui a eu lieu cette année même. Nous sommes impatients de coopérer avec des États qui pensent comme nous et proposons

d'assurer un régime de responsabilité et d'indemnisation, qui serait envisagé pour nos pays dans le cas d'un accident.

Le vendredi 8 septembre, la Jamaïque a signé le Statut de Rome de la Cour pénale internationale. Nous attendons maintenant avec intérêt la contribution qu'apportera ce tribunal au renforcement de la jurisprudence internationale en se saisissant des crimes graves, d'ampleur planétaire, commis par des individus qui ont échappé à la loi.

Nous sommes aussi très heureux de noter que l'Autorité internationale des fonds marins a terminé la rédaction de son Code minier. Ceci marque la première étape importante du processus de mise en route des activités de l'Autorité, qui permettra en définitive à toutes les nations de partager l'exploitation des ressources des fonds marins. La Jamaïque encourage une plus grande participation aux activités de l'Autorité internationale des fonds marins et engage les États membres à agir pour assurer sa viabilité financière permanente.

Si l'Organisation des Nations Unies n'est de toute évidence pas parfaite, loin de là, nous nous réunissons ici parce que nous avons tous foi dans les principes et dans les idéaux qu'elle représente. Nous sommes convaincus qu'elle reste le meilleur forum pour le dialogue et le règlement des divergences. Faisons maintenant face à l'avenir ensemble, de façon responsable, en respectant pleinement les besoins, les aspirations et les droits de nos voisins. Ce sera peut-être difficile à réaliser, mais des objectifs partagés, des engagements partagés, des responsabilités partagées assureront un monde meilleur pour toute l'humanité.

Alors que nous examinons les défis à relever dans l'avenir, prenons la détermination d'entamer un nouveau dialogue au sein du système des Nations Unies pour forger un partenariat mondial pour la paix, la démocratie et le progrès économique.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne la parole au Vice-Ministre des affaires étrangères de la Lituanie, S. E. M. Oskaras Jusys.

M. Jusys (Lituanie) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je tiens à dire que j'ai un plaisir particulier à vous voir présider cette session de l'Assemblée du millénaire. Je tiens à vous assurer du plein appui de ma délégation dans tous vos efforts. En tant que Vice-Président de la session passée, je tiens à remercier en

particulier mon collègue et votre prédécesseur, le Ministre des affaires étrangères de Namibie, Theo-Ben Guribab. J'aimerais également remercier le Secrétaire général d'avoir présenté à la communauté internationale son rapport «Nous, les peuples».

Permettez-moi également de présenter les vœux de bienvenue de ma délégation à Tuvalu, nouveau Membre de l'ONU.

Il est à la fois remarquable et tout à fait logique qu'au début du nouveau millénaire, des représentants de presque 200 pays se soient réunis pour réaliser un unique objectif : comprendre les défis du monde contemporain. Le fait même que nous soyons tous réunis ici, représentant toutes les régions du monde, toutes les cultures et religions, montre que nous croyons tous en la valeur, la viabilité et le potentiel de l'ONU. Les chefs d'État et de gouvernement, pendant le Sommet du millénaire, nous ont montré la voie du renforcement de l'ONU, y compris sous l'aspect de son rôle central dans le maintien de la paix et l'élimination de la pauvreté. Notre tâche maintenant est de donner suite aux orientations qu'ils nous ont tracées.

La mondialisation, la révolution numérique et le triomphe du libre-échange ont généré une économie mondiale très active. L'interdépendance de l'économie mondiale met en lumière les problèmes et les solutions collectives. L'ONU, les institutions de Bretton Woods et l'Organisation mondiale du commerce, ainsi que bien d'autres organisations internationales, sont aussi devenues des mécanismes indispensables si nous voulons parvenir à une paix durable et aider à définir le cours du développement, de même qu'à garantir que tous tirent profit de l'économie mondiale.

Le monde n'a jamais été aussi prospère. Pourtant, nous connaissons une multitude de problèmes à l'échelle mondiale. La nature des menaces a complètement changé. Ces phénomènes sont tellement complexes qu'ils résistent à toute tentative de généralisation. Ces phénomènes comprennent une pauvreté extrême, la marginalisation de communautés entières, des violations flagrantes des droits de l'homme, des conflits ethniques et génocides, la prolifération des armes, le terrorisme et la dégradation de l'environnement.

Il ne faut ménager aucun effort pour libérer les humains des conditions déshumanisantes inhérentes à la pauvreté extrême. Les objectifs adoptés au sommet du millénaire constituent un défi. L'assistance, les nouveaux accords commerciaux et l'allègement de la dette

ne sauraient être considérés comme une panacée, à moins que de fermes et indispensables engagements en vue de la réduction de la pauvreté, de l'égalité économique, de la lutte contre la pandémie du sida et du soutien à l'éducation ne reflètent en premier lieu la politique nationale de chaque État, et parallèlement l'ordre du jour des organisations internationales. Une bonne santé, l'alphabétisation et l'éducation sont des atouts essentiels au développement économique. Le capital humain, s'il est associé à une égalité économique poussée à une bonne gouvernance et au respect de la primauté du droit, peut véritablement changer les choses. C'est la voie que nous appuyons avec force, si nous voulons vraiment parvenir à réduire de moitié la pauvreté extrême d'ici à 2015 et à réaliser un développement durable.

La réalité, c'est que l'essentiel de la réflexion et de la prise de décisions en matière économique se fait au sein des institutions de Bretton Woods, de l'Organisation mondiale du commerce ou de l'Organisation de coopération et de développement économiques, et qu'il est nécessaire de trouver une approche pleinement coordonnée des problèmes de la paix et du développement entre ces organisations et institutions et l'ONU.

Il nous faut encore apprendre à gérer les retombées de la mondialisation et à exploiter de façon optimale les mécanismes internationaux existants pour aborder les nouveaux types de menaces. En outre, mieux vaut prévenir que guérir. Pour une prévention réellement efficace, il est essentiel de trouver une définition plus large de la sécurité, qui doit englober les problèmes économiques et sociaux urgents. Le règlement des causes profondes des conflits doit faire partie intégrante des efforts visant à instaurer la paix et la stabilité.

Pour les cas où les stratégies préventives restent sans résultats, l'ONU doit disposer d'une capacité de maintien de la paix vraiment efficace. La Lituanie soutiendra tout effort visant à remédier aux faiblesses structurelles existant au sein de l'ONU et à doter les départements concernés du personnel et des ressources nécessaires. Avec la détermination, les ressources, la capacité et la volonté voulues, je pense que l'on peut éviter les catastrophes et les crises humanitaires. Les propositions visant à améliorer la capacité et les performances de maintien de la paix des Nations Unies, en particulier celles qui figurent dans le rapport Brahimi, ont été largement approuvées par nos dirigeants. Nous

devons maintenant travailler sur ces propositions en vue de faire évoluer la conception traditionnelle que l'on a du maintien de la paix comme d'une tâche ponctuelle vers l'une des fonctions centrales des Nations Unies.

De grands problèmes nous attendent en Afrique avec la nouvelle méthode internationale d'endiguement et de règlement des conflits ethniques. Une stratégie prospective pourrait consister à encourager et à aider les organisations régionales, en particulier l'Organisation de l'unité africaine et la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest; à impliquer la société civile et le monde des affaires; et surtout à renforcer la capacité de l'ONU, et en particulier du Conseil de sécurité, de prendre des mesures en anticipant suffisamment pour que les crises ne deviennent pas ingérables. Les promesses d'oeuvrer à un monde plus sûr sont vaines si les besoins croissants en personnel de maintien de la paix et de police civile correctement formé et équipé, en juges et administrateurs sont ignorés. Les Est-Timorais, les Kosovars et les Sierra-Léonais mettent leur espoir en nous. Ne pas leur répondre reviendrait en définitive à ne faire que célébrer notre propre sécurité individuelle.

La Lituanie a toujours été et reste attachée au renforcement de la sécurité collective. Au niveau international, la Lituanie insiste sur sa participation active aux organisations internationales et sa contribution notable aux efforts de maintien de la paix, comme sa participation au système de forces et moyens en attente ou, depuis le début de l'engagement international dans les Balkans, la mise à disposition de ses forces de police civile et de ses militaires pour les missions en Bosnie et au Kosovo. En outre, d'autres engagements suivront bientôt à mesure que davantage de policiers et de contingents d'élite deviendront disponibles. À cet égard, je voudrais dire à quel point nous souhaitons qu'une partie lituanienne du bataillon mixte de maintien de la paix lituano-polonais fasse partie du système de forces et moyens en attente des Nations Unies en vue de rejoindre la Brigade d'intervention rapide des forces en attente.

Au niveau régional, nous avons fait de l'appartenance à des alliances entre nations démocratiques – l'Union européenne et l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord – notre première priorité. Nous considérons que les principes de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, y compris le droit d'un pays à choisir son propre système de sécurité, sont

des valeurs fondamentales pour le maintien de la paix et de la sécurité. Nous estimons qu'en empruntant cette voie, nous pourrions répondre à nos préoccupations économiques, culturelles, sociales et autres et renforcer globalement la sécurité européenne.

Sur le plan sous-régional, nous mettons l'accent sur des efforts de coopération concrets pour encourager le changement démocratique et économique dans toute la région. Au cours de la dernière décennie, notre engagement avec la Pologne s'est transformé en partenariat étroit, qui a déjà donné des résultats remarquables. Nos bonnes relations bilatérales avec les États voisins de Lettonie et d'Estonie ont conduit à une coopération baltique trilatérale dynamique, qui s'est étendue à son tour à une coopération baltico-nordique plus large. Nous cherchons également à développer encore nos relations de bon voisinage avec la Russie, bénéfiques pour toutes les parties. Les projets mixtes lituano-russes sur la coopération avec la région de Kaliningrad sont un bon exemple de notre politique de relations extérieures amicales avec les autres pays, qui coïncide totalement avec les mesures adoptées dans le cadre du plan d'action pour la dimension septentrionale des politiques extérieures de l'Union européenne, approuvé par le sommet de l'Union européenne de Santa Maria da Feira en juin dernier.

La coopération exige sagesse et patience. Pourtant, trop souvent, ce sont les canons qui ont été l'arme de choix pour remédier aux troubles ethniques et à l'effondrement social et économique. Des efforts urgents et énergiques sont nécessaires pour endiguer la prolifération des armes légères. Il est à notre avis crucial que la Conférence des Nations Unies sur le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects, prévue en 2001, aborde les questions critiques dans les domaines de la transparence, des transferts légitimes, de la responsabilité, de l'application des sanctions et du respect des moratoires. L'engagement contracté pour l'élimination des mines terrestres doit s'assortir dorénavant d'un effort pour mettre hors de portée des belligérants les armes de petit calibre.

Face aux progrès enregistrés globalement en matière de désarmement, un certain nombre de revers ont quelque peu assombri le tableau. Nous partageons les profondes préoccupations suscitées par l'abondance d'armes de destruction massive et la prolifération des missiles. Je ne vois pas d'autre moyen de créer un monde plus sûr que la réduction, l'élimination et l'interdiction des armes de destruction massive. Suite

aux résultats positifs de la Conférence des parties chargée de l'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, la Lituanie oeuvrera avec les autres pays de bonne volonté à obtenir un engagement sans équivoque en matière de désarmement nucléaire.

Certaines valeurs fondamentales sont essentielles aux relations internationales, comme la responsabilité humaine et les droits de l'homme. Au Sommet du millénaire, le Président lituanien Valdas Adamkus a parlé de sa conviction que

« face à la mondialisation en marche, l'ONU augmentera la portée de ses actions humanitaires. Les droits de l'homme devraient devenir une pierre angulaire des structures mondiales en train d'émerger ». (A/55/PV.5)

Le concept de la dimension humaine doit être au cœur de toutes les activités de l'ONU.

Si nous voulons nous attaquer aux causes profondes des conflits, nous devons reconnaître que le respect des droits de l'homme, la protection des droits des minorités et la mise en place de systèmes politiques dans lesquels sont représentés tous les groupes sont des conditions essentielles. Pour ma région, il convient particulièrement de déterminer comment la communauté internationale peut promouvoir les droits de populations devant faire face à la transition post-communiste.

Les limites de l'applicabilité des droits de l'homme sont constamment remises en question. Les Nations Unies doivent progresser dans la recherche de nouveaux instruments plus efficaces pour lutter contre ceux qui défient les droits de l'homme. Les auteurs de génocides, de crimes contre l'humanité, de crimes de guerre et de crimes d'agression doivent être traduits en justice. Si c'est bien là l'objectif poursuivi par la communauté internationale, il faut qu'un Tribunal pénal international au fonctionnement efficace commence ses travaux le plus tôt possible. Pour sa part, la Lituanie tiendra son engagement de ratifier le Statut de Rome d'ici la fin de l'année.

L'expérience de mon propre pays me porte à souligner qu'une répartition plus égalitaire des avantages sociaux, économiques, éducatifs et politiques entre les sexes influe favorablement sur le développement économique. Ces questions sont prioritaires, depuis que nous avons recouvré l'indépendance, dans les programmes des Gouvernements lituaniens, qui se sont

activement attelés à régler la question de l'égalité des droits et des autres problèmes rencontrés par les femmes. L'un de nos succès est l'adoption de la Loi sur l'égalité des chances, qui est la première loi de ce type en Europe centrale et orientale. En tant qu'État signataire du Second Protocole facultatif à la Convention pour l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, j'appelle à son entrée en vigueur rapide.

Ce n'est qu'en acceptant les effets de la mondialisation et non en les contrecarrant que les peuples pourront obtenir la liberté, la sécurité et le bien-être. Nous disposons d'un instrument mondial à cette fin, et pourtant nous continuons d'aboutir à la même conclusion : il faut que l'ONU ait une plus grande capacité et obtienne de meilleurs résultats. Un certain nombre de mesures ont été mises en oeuvre. On ne saurait trop insister à cet égard sur les efforts remarquables du Secrétaire général. La Lituanie soutient le Secrétaire général qui a mis l'accent sur une Organisation des Nations Unies plus pragmatique en vue d'une meilleure gestion, de la mobilisation de ressources nouvelles et de nouvelles formes de partenariat. Le Conseil de sécurité a un rôle à jouer à cet égard. Les enseignements tirés des rapports du Secrétaire général sur Srebrenica et le Rwanda doivent être salués plus qu'en rhétorique.

Dans le cadre des mesures complexes visant à revitaliser l'ONU, les efforts que nous déployons pour réformer le Conseil de sécurité occupent une place prédominante. Le Conseil de sécurité y gagnerait s'il était doté d'un nouveau pouvoir et d'une nouvelle autorité. Je voudrais rappeler la position de la Lituanie sur l'élargissement du Conseil de sécurité, dans les catégories tant des membres permanents que des membres non permanents, avec un siège non permanent supplémentaire pour le Groupe des pays de l'Europe de l'Est. Même avec un Conseil revitalisé, la coopération avec les organisations régionales devrait être également renforcée.

Les réformes, aussi ambitieuses soient-elles, ne seront qu'un demi-succès aussi longtemps que l'ONU ne disposera pas des ressources nécessaires. L'Organisation a besoin d'une base financière prévisible et saine. Aussi la Lituanie appuie fermement un examen complet à la fois du barème du budget ordinaire et de celui des opérations de maintien de la paix. Dans ce dernier cas, les arrangements ad hoc de 1973 ne correspondent plus aux réalités économiques actuelles. Il nous faut ajuster le barème des quotes-parts

pour les opérations de maintien de la paix afin de mieux refléter la situation économique actuelle de tous les États Membres. Je souhaite que la révision jouisse de l'appui de tous les pays des Nations Unies et soit mise en oeuvre d'une façon très rapide.

L'ONU est le symbole et le gardien de l'espoir de l'humanité en un meilleur avenir. Concrétisons-le!

Le Président par intérim (*parle en arabe*) : L'orateur suivant est M. Nizar Obaid Madani, Ministre adjoint des affaires étrangères du Royaume d'Arabie saoudite.

M. Madani (Arabie saoudite) (*parle en arabe*) : J'ai le plaisir, Monsieur le Président, en ce début de la cinquante-cinquième session de l'Assemblée générale, de vous faire part de nos sincères félicitations pour votre élection à la présidence de la présente session. Votre élection à ce poste important reflète le respect que la communauté internationale vous témoigne personnellement ainsi que l'appréciation des États Membres pour le rôle positif que la Finlande joue dans l'arène internationale. Je suis convaincu que, sous votre présidence, la présente session contribuera efficacement, dans les délicates circonstances internationales actuelles, aux efforts que nous déployons tous pour réaliser les objectifs auxquels la communauté internationale aspire.

Je tiens également à saisir cette occasion pour exprimer notre appréciation à son prédécesseur, M. Theo-Ben Gurirab, Ministre des affaires étrangères de la Namibie et Président de la session précédente de l'Assemblée générale des Nations Unies, qui s'est acquitté de ses fonctions avec beaucoup de compétence et d'expérience, et qui mérite nos compliments et nos éloges.

J'ai également le plaisir d'exprimer mes remerciements et mon appréciation à S. E. M. Kofi Annan, Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, pour les efforts incessants et inlassables qu'il déploie pour la paix et pour le renforcement de la sécurité et de la stabilité dans notre monde contemporain ainsi que pour la compétence et les capacités qu'il a démontrées dans sa conduite des affaires de l'ONU, s'appuyant pour cela sur son expérience riche et exceptionnelle sur la scène internationale. En particulier, je souhaite le féliciter pour les efforts sincères et intenses qu'il a déployés pour organiser le Sommet du millénaire qui a contribué à l'accomplissement de résultats féconds, qui auront, si Dieu le veut, des effets positifs sur nos peu-

ples et nations, tout en annonçant un nouveau siècle plein de défis et de possibilités.

À cette occasion, je souhaite la bienvenue à la République de Tuvalu, nouveau Membre de l'Organisation des Nations Unies, dans l'espoir que son adhésion renforcera l'efficacité de l'ONU et ses nobles objectifs.

La présente session de l'Assemblée générale s'est ouverte à l'issue du Sommet du millénaire qui a été un événement historique unique. Les dirigeants du monde se sont réunis en une noble assemblée qui a illustré l'unité de la race humaine et son aspiration collective à vivre dans la paix, la sécurité et la prospérité. Ce Sommet a été l'occasion rêvée de réfléchir et de débattre de tout ce qui pourrait conduire à une meilleure vie pour l'humanité. Les dirigeants du monde se sont engagés dans la Déclaration finale du Sommet à déployer tous les efforts possibles pour parvenir à la paix, à la sécurité, au désarmement et pour éliminer la pauvreté et les maladies. Ils ont affirmé l'égalité souveraine des nations, le respect de l'intégrité territoriale et de l'indépendance politique ainsi que la non-ingérence dans les affaires intérieures des États. Le Sommet a été également l'occasion d'examiner l'évolution de notre Organisation à travers son histoire marquée par de multiples occasions et défis, afin de lui permettre de réaliser ses principes et ses buts.

À cet égard, une évaluation approfondie et franche du rôle de l'ONU a été présentée par S. A. R. le Prince Abdullah Bin Abdul-Aziz, Prince héritier et Chef de la délégation de l'Arabie saoudite, dans son allocution au Sommet du millénaire. Il a débattu des défis et des problèmes qui ont entravé l'Organisation dans l'accomplissement des buts et objectifs auxquels la communauté internationale aspire.

Son Altesse Royale a présenté un certain nombre d'idées et de notions qui sont une précieuse contribution aux efforts visant à promouvoir et revitaliser le rôle de l'Organisation des Nations Unies. Il a mentionné l'importance du lien entre la modernisation des mécanismes de l'Organisation et la nature des questions auxquelles elle est confrontée. L'impact de ses réformes doit affecter la viabilité et la performance des organes de l'ONU de façon à permettre à celle-ci de remplir son rôle et de suivre efficacement l'évolution des relations internationales.

Un des traits les plus marquants du nouvel ordre mondial est le phénomène nouveau de la mondialisation qui, en tant que cadre manifeste des relations in-

ternationales, a occupé une grande part des réflexions politiques actuelles des États. Nous regardons la mondialisation comme un phénomène qui devrait refléter le rapprochement naturel entre les nations pour parvenir à la justice sociale, au développement général, à l'égalité entre les nations et au renforcement de la coopération de manière à servir la paix, la sécurité et la stabilité à travers le monde. Toutefois, et je cite ici la déclaration de S. A. R. Abdullah Bin Abdul-Aziz au Sommet du millénaire :

« Nous espérons que l'Organisation des Nations Unies nous apportera son appui face à la mondialisation qui résulte dans l'hégémonie du fort sur le faible, accroît les causes de l'oppression et de l'exploitation des nations et engendre l'injustice et l'inégalité dans les relations internationales. Nous mettons en garde contre les ramifications de la globalisation sauvage et son utilisation comme prétexte pour violer la souveraineté des États et s'ingérer dans leurs affaires intérieures sous des prétextes variés, notamment sous celui de la défense des droits de l'homme. »

L'appel de l'Organisation des Nations Unies à un dialogue civilisé et la proclamation de l'an 2001 Année internationale pour le dialogue entre les civilisations viennent à un moment approprié comme une réponse civilisée à ceux qui propagent les thèmes et les doctrines de guerre et de conflit inévitable entre les civilisations. Un dialogue entre les civilisations représente en fait un premier pas constructif vers la réalisation de la mondialisation dans son sens positif et son aspect humain, ce à quoi tous les peuples et les nations aspirent. Un dialogue entre les civilisations contribuera à renforcer les valeurs et les principes de compréhension et de coopération et promouvra plus encore le respect des croyances religieuses et des héritages culturels des autres nations de façon à consolider les principes de coexistence pacifique et à diffuser la culture de paix et de tolérance.

La violation des valeurs et des principes de justice et d'égalité et le non-respect des règles de la légitimité internationale pour résoudre les différends et les conflits a conduit à la prolifération de guerres et de conflits armés dans de nombreuses parties du monde. Cela a causé de terribles souffrances humaines qui continuent d'éveiller la conscience de la communauté internationale. Dans notre région, Israël continue d'adopter des positions intransigeantes et de rejeter les exigences de la paix. Cela a paru évident lors des der-

niers pourparlers de Camp David où la partie israélienne a insisté pour maintenir des positions diamétralement opposées aux principes de paix tels qu'ils ont été convenus à Madrid et à ce qui est stipulé dans les résolutions de la légitimité internationale quant au statut de Al Qods Al Charif.

Le Comité d'Al Qods, dans le communiqué final de la réunion qu'il a récemment tenue à Agadir, au Maroc, et le Conseil de la Ligue arabe, dans la résolution qu'il a adoptée lors de sa cent quatorzième session, ont réaffirmé les inébranlables positions arabes et islamiques en ce qui concerne la question d'Al Qods Al Charif. Ils ont également réaffirmé qu'il était impossible de parvenir à une paix durable et globale sans trouver une solution juste à ce problème, qui préserve les droits arabes et musulmans, conformément aux résolutions de la légitimité internationale et respecte la souveraineté complète des Palestiniens sur Al Qods Al Charif.

Israël commet une grave erreur s'il croit que le processus de paix peut se poursuivre sans le respect total du droit légitime des Palestiniens à rentrer dans leur patrie et à créer leur propre État indépendant avec Al Qods Al Charif comme capitale. Al Qods Al Charif fait partie intégrante des territoires arabes occupés et relève de la résolution 242 (1967) du Conseil de sécurité. De plus, une paix complète ne peut pas être obtenue sans qu'Israël se retire du Golan syrien occupé jusqu'aux frontières du 4 juin 1967.

Par ailleurs, nous continuons de compatir avec notre peuple frère iraquien qui souffre du refus persistant de son gouvernement de respecter pleinement les résolutions de l'ONU, ce qui permettrait la levée des sanctions. En réitérant sa préoccupation à l'égard des souffrances du peuple iraquien, le Gouvernement du Royaume d'Arabie saoudite a proposé une initiative qui permettrait à l'Iraq d'importer tout le matériel et tous les biens dont il a besoin, à l'exception de ceux qui font partie des articles militaires qui menacent les pays voisins de l'Iraq. En acceptant une telle initiative, on aurait pu satisfaire à tous les besoins du peuple iraquien et alléger ses souffrances. Toutefois, le Gouvernement iraquien a rapidement rejeté cette proposition, et a ainsi prolongé les souffrances du peuple iraquien. Nous exprimons une fois de plus l'espoir que le Gouvernement iraquien agira rapidement afin de se conformer à la résolution 1284 (1999) du Conseil de sécurité, ainsi qu'au mandat de la Commission de contrôle, de vérification et d'inspection des Nations Unies qui a été créée en application de cette résolution, et d'autres

comités internationaux chargés des questions de la libération et du rapatriement de tous les prisonniers koweïtiens et saoudiens, et de la restitution des biens koweïtiens. Nous devons une fois de plus réitérer la nécessité de respecter l'indépendance et l'unité de l'Iraq.

Nous souhaitons également vivement que les causes de tension dans la région du Golfe soient éliminées. Par conséquent, nous espérons que le Gouvernement de la République islamique d'Iran collaborera avec le Comité tripartite, qui s'est vu confier la tâche de créer un climat propice à des négociations directes entre les Émirats arabes unis et la République islamique d'Iran afin de parvenir à un règlement amiable et acceptable de la question des trois îles.

Pour ce qui est de la Somalie, mon pays s'est félicité des résultats de la conférence de réconciliation nationale, qui s'est tenue dans la ville d'Arta à Djibouti, et qui a permis d'élire le Président Abdikassin Salad Hassan. Nous espérons que les autres factions somaliennes se joindront aux efforts de réconciliation visant à promouvoir la concorde nationale et à assurer l'unité et la stabilité en Somalie.

En Afghanistan, les combats se poursuivent, empêchant ce pays et son peuple de jouir des fruits de la libération de l'occupation étrangère.

Le conflit pakistano-indien concernant Jammu-et-Cachemire demeure une source de tension entre ces deux pays voisins. Nous demandons donc aux deux parties de faire preuve de la plus grande retenue et de régler le conflit par la négociation, conformément aux résolutions de l'ONU qui accordent au peuple de Jammu-et-Cachemire le droit à l'autodétermination.

Devant la persistance de ces différends et conflits armés, qui ont coûté la vie à des millions de personnes, épuisé d'énormes quantités de ressources et causé la destruction et une détérioration grave de l'environnement, la communauté internationale a l'obligation de déployer tous les efforts possibles pour mettre fin à ces conflits et pour les régler par des moyens pacifiques. À cet égard, nous nous attendons à ce que l'ONU déploie davantage d'efforts pour réaffirmer son rôle d'architecte de la paix et non seulement de gardienne de la paix. Il est devenu évident qu'il est plus efficace et moins coûteux d'oeuvrer à la prévention des conflits plutôt que de concentrer ses efforts sur le maintien de la paix.

À cet égard, et conformément aux principes du règlement des conflits par des moyens pacifiques, notre région a été témoin de deux événements importants qui sont des signes positifs des relations entre les nations. En juin 2000, le Royaume d'Arabie saoudite et la République frère du Yémen ont signé l'accord de Djeddah qui établit des frontières terrestres et maritimes internationales définitives et permanentes. Cet accord a mis fin à des différends frontaliers qui ont duré plus de 60 années. Le Royaume d'Arabie saoudite a également conclu un accord avec l'État frère du Koweït pour la démarcation des mers peu profondes adjacentes à l'ancienne zone neutre entre les deux pays.

Ma délégation est très préoccupée par la question du désarmement, et nous demandons que davantage d'efforts soient faits dans ce domaine, surtout en ce qui concerne les armes de destruction massive. La présence de ces armes constitue une grande menace pour la paix et la sécurité internationales. Nous espérons que les États dotés d'une capacité nucléaire rempliront les promesses qu'ils ont faites lors de la Conférence d'examen des Parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, tenue en 2000, et respecteront leur engagement d'éliminer totalement leurs arsenaux nucléaires.

Dans ce contexte, le Royaume d'Arabie saoudite est très préoccupé par le refus d'Israël d'adhérer au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) et par sa décision de garder son programme nucléaire à l'écart de tout contrôle international. Le refus d'Israël de se conformer à la volonté internationale et d'adhérer à ce Traité a fait avorter tous les efforts déployés par les peuples et les pays du Moyen-Orient pour vivre dans une zone exempte de toute arme de destruction massive. Israël est le seul pays de la région qui n'a pas encore adhéré au TNP ce qui a perturbé l'équilibre en matière de sécurité et a menacé la paix dans la région.

Il est donc impératif de souligner la nécessité d'accroître l'efficacité du TNP en le rendant universel et obligatoire.

La coopération sur les questions sociales et politiques est devenue une nécessité qui ne peut être évitée ou négligée. Les problèmes économiques et sociaux des pays en développement font en sorte qu'il nous incombe à tous de promouvoir des politiques visant à atténuer les effets de ces problèmes qui, dans la plupart des cas, exacerbent les tensions au sein des peuples et

entre ceux-ci. Nous sommes d'avis que les pays développés ont l'obligation d'aider les pays en développement à lutter contre la pauvreté, les pénuries alimentaires, les sécheresses et les famines.

Il est irréaliste d'utiliser le concept de la mondialisation uniquement comme moyen de libéraliser les marchés et de lever les restrictions sans élaborer également un cadre d'action mettant l'accent sur la nécessité de considérer la situation économique dans bon nombre de pays en développement et de les aider à atteindre le stade qui leur permettra de participer au développement. Il importe donc que les pays avancés aident ces pays en développement sans les assujettir à des politiques sélectives en matière de transfert de technologies. De plus, la mondialisation devrait aller dans les deux sens, c'est-à-dire qu'il faudrait exiger des pays industrialisés et développés de libéraliser leurs marchés et les ouvrir aux produits provenant des pays en développement.

Nous tenons à être véritablement objectifs en ce qui concerne les questions environnementales. Nous sommes d'accord pour que des études scientifiques sérieuses soient réalisées, pour autant qu'elles tiennent compte du processus de développement dans les pays moins avancés. À cet égard, nous demandons à tous les États de se conformer au programme Action 21 et aux pays industrialisés de respecter leurs engagements internationaux en ce qui concerne le transfert de technologies respectueuses de l'environnement vers les pays en développement.

Pour terminer, je voudrais souligner que nous sommes confrontés à des défis considérables dans cette nouvelle ère, et c'est la raison pour laquelle il nous incombe à tous de rechercher un niveau maximal de coopération et de solidarité. Cela ne se limite pas aux défis politiques et militaires, mais comprend également de nouvelles vagues de défis qui découlent du mode de vie contemporain avec tous ses problèmes et toutes ses complexités qui ne peuvent être réglés ou gérés sans un effort collectif organisé. Nous croyons fermement au rôle important que l'ONU peut jouer dans le règlement des questions actuelles et dans la promotion de la coopération internationale afin de traiter ces problèmes et d'en limiter les conséquences, ce qui nous rend plus déterminés que jamais à appuyer cette Organisation et à contribuer au renforcement de son rôle constructif.

Je souhaite que nous entamions le nouveau millénaire avec une détermination et un engagement fermes

à l'égard de notre objectif collectif qui consiste à créer un monde sûr où les valeurs triomphent et où règnent la justice, l'égalité et la paix.

Allah dit dans le Saint Coran :

« Entraidez-vous dans la charité et la piété, et ne vous entraidez pas dans le péché et la transgression. » (*Le Coran, V:2*)

Que la paix et la bénédiction d'Allah soient avec vous, Monsieur le Président.

Le Président par intérim : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Jozias van Aartsen, Ministre des affaires étrangères des Pays-Bas.

M. Van Aartsen (Pays-Bas) (*parle en anglais*) : « Nous, les peuples » constitue une analyse puissante des affaires mondiales et dresse un tableau ambitieux de la vie des générations à venir. Il a fallu une haute intelligence et un grand savoir-faire diplomatique pour présenter une situation complexe de manière aussi concise et pénétrante. Nous sommes reconnaissants au Secrétaire général et à son équipe d'avoir élaboré cette analyse.

« Nous, les peuples » sont bien sûr les premiers mots de la Charte et je voudrais les utiliser comme point de départ. D'autres orateurs l'ont fait avant moi et se sont prononcés en faveur d'une structure plus musclée pour assurer le maintien de la paix au sein de la communauté mondiale. Ils ont raison. Le rôle de l'ONU dans le domaine de la prévention ou de la réduction des conflits armés a été conçu comme sa principale vocation. Le rapport Brahimi montre comment, malgré cela, la fonction de maintien de la paix de l'ONU est en fait devenue son talon d'Achille. Les recommandations contenues dans ce rapport méritent d'être mises en oeuvre dès que possible. À l'heure actuelle, le Gouvernement et le parlement néerlandais débattent de la manière dont nous pourrions améliorer notre contribution nationale au maintien de la paix.

« Nous, les peuples » peut nous amener à réfléchir à un aspect tout à fait différent de la réalité de l'ONU. Je voudrais, quant à moi, saisir cette occasion pour plaider en faveur de liens plus étroits entre l'ONU et le secteur privé.

En 1945, le monde était régi par des États. La Charte se fonde sur cette affirmation. Elle couvre tous les aspects dominants de la vie à cette époque : de la paix et de la sécurité à la justice sociale, de la coopéra-

tion économique aux droits de l'homme. Malgré son ambition, la Charte fait à peine allusion à d'autres acteurs que l'État. Les organisations non gouvernementales ne sont mentionnées qu'à une seule occasion et il n'est fait aucune allusion au secteur privé. En d'autres termes, la Charte se limite à un modèle de gouvernance aussi ancien que la Paix de Westphalie, à un système d'États qui remonte au milieu du XVII^e siècle.

Afin d'élaborer une stratégie pour l'avenir, nous devons nous demander qui, en fait, dirige le monde aujourd'hui, où et comment sont conduites les affaires du monde et quel rôle nous entendons faire jouer à l'ONU en conséquence.

L'Organisation des Nations Unies se compose des États Membres. Cela est tout à fait approprié et adéquat. Les États vont être les garants des relations extérieures pendant encore fort longtemps. Mais leurs rôles ont énormément changé avec le temps. Les États ne peuvent plus être considérés comme des protagonistes rigides des relations internationales. L'internationalisation a modifié la notion de souveraineté. Et les États ne sont plus des entités aussi autonomes qu'auparavant qui poursuivent des intérêts nationaux qu'ils ont eux-mêmes définis. Leurs actions sont aujourd'hui plus largement dictées par les pressions économiques, les courants d'information et les mouvements démographiques. Pour les États aussi, la mondialisation est là pour rester. D'autres acteurs sont apparus au niveau national et sur la scène internationale, la société civile est l'un de ces acteurs et le secteur privé en est un autre. Depuis 1945, la société civile, qui est constituée par les organisations à but non lucratif, s'est épanouie dans toutes les directions, dépassant de loin l'attente des pères fondateurs de l'ONU. Un grand nombre d'organisations non gouvernementales sont actives au-delà des frontières nationales. De nos jours, le système des Nations Unies ne pourrait pas s'attendre à fonctionner comme il faut sans l'assistance des organisations non gouvernementales, pour ne pas parler de leur réflexion normative et de leurs activités de plaidoyer. Elles ont obtenu un accès à l'ONU à différents niveaux et participent à nombre de ses débats.

Bien que jouant un rôle très important sur la scène nationale et internationale, le secteur privé a été pratiquement ignoré par la diplomatie traditionnelle de l'ONU. La communauté des affaires, et en particulier les sociétés transnationales étaient considérées par beaucoup comme un concurrent, voire comme l'ennemi de l'intérêt public international. Des documents criti-

quant les multinationales ont été encore tout récemment publiés par l'ONU et ses institutions spécialisées. C'est l'affrontement plutôt que le dialogue. Je ne prétends pas que cette position ne soit pas justifiée : bien au contraire. Toutefois, aujourd'hui, dans le monde des affaires, on est de plus en plus conscient de la nécessité d'adopter des politiques industrielles responsables et de faire jouer aux entreprises privées un rôle dans la poursuite d'intérêts allant au-delà d'une optimisation de leurs profits immédiats. Je voudrais citer à titre d'exemple l'Alliance mondiale pour les vaccins et l'immunisation, avec laquelle l'industrie pharmaceutique coopère étroitement en association avec les organisations internationales, les gouvernements et d'autres parties.

Nous devons nous inspirer de ces initiatives. En effet, le moment est venu d'élargir la notion de partenariat avec le secteur privé. Cela pour deux raisons. Tout d'abord, le monde entier est en butte à des difficultés incroyables et, en deuxième lieu, le secteur privé existe bel et bien et il exerce un pouvoir considérable sur la scène internationale.

À propos des difficultés : si nous pensons au fait qu'il faut assurer un avenir viable en respectant les principes élémentaires de l'écologie, même le gouvernement le plus puissant ne parvient pas à enrayer le réchauffement de la planète – même tous les États Membres de l'ONU pris ensemble. La réalisation d'un avenir viable doit se faire en collaboration avec l'industrie, la société civile et la communauté scientifique. Pour qu'il y ait des conditions de travail équitables et d'autres formes de justice sociale, les États doivent mobiliser le secteur privé. Il en va de même pour la lutte contre la corruption, la dissémination des armes légères, le gaspillage de l'eau ou le sida.

Nous sommes véritablement entrés dans une ère très différente de celle dans laquelle l'ONU est née – une ère dans laquelle la route que suivra l'humanité et la qualité de vie sur terre relèvent de plus en plus d'une responsabilité partagée; une ère dans laquelle les gouvernements, le secteur privé et la société civile se rapprochent de plus en plus les uns des autres. Ils ont tous un enjeu dans la gouvernance mondiale. Ce qu'on appelle le capital physique de la planète les concerne tous.

Le secteur privé a un rôle à jouer dans l'avenir de la planète, aussi. Il va de soi qu'il a pour but de faire des affaires. Mais, sans planète, il n'y aura pas de pro-

fit. Les entreprises devraient comprendre qu'il est dans leur propre intérêt d'assumer une responsabilité à la hauteur du poids qu'elles ont sur la scène internationale et de l'influence qu'elles exercent au plan national. Les chefs d'entreprise, eux aussi, veulent un monde dans lequel pourront vivre leurs petits-enfants. Il faut encourager le secteur privé à s'engager dans un partenariat responsable, de concert avec d'autres acteurs sur la scène internationale. Il est vrai que le rôle de chacun de ces intervenants doit être différent. Leurs motivations peuvent également continuer d'être différentes, de même que la base juridique sur laquelle ils agissent. Mais leur détermination doit être la même : ils doivent être déterminés à assurer la durabilité de la vie telle que nous la connaissons et à garantir à tous les citoyens de la planète une part équitable de ses richesses.

Des rôles différents, une responsabilité partagée : cette notion doit prendre racine dans cette Organisation également. L'ONU ne peut, de manière crédible, espérer jouer un rôle galvanisateur pour relever les défis du siècle prochain si elle ne peut démontrer que ses débats et ses programmes d'action sont le reflet du monde réel, qui se trouve hors des salles de conférence. Si nous voulons que l'ONU soit une Organisation unique dans les affaires du monde, comme cela est dit dans le Rapport du millénaire, elle devra pouvoir montrer que tous les acteurs sont sur la scène.

Le pacte mondial qui a été suggéré par le Secrétaire général n'aurait pas pu arriver à un moment plus opportun. Nous n'en sommes qu'au début d'un processus qui a néanmoins pris un départ prometteur. Le pacte mondial mérite d'être activement appuyé par la communauté internationale et de bénéficier du concours d'autres multinationales. Je comprends bien les mouvements d'impatience de certaines organisations non gouvernementales, qui craignent que les multinationales se drapent dans la bannière de l'ONU pour devenir intouchables tout en continuant de rechercher le profit. Je comprends également l'appréhension que ressentent certains diplomates dans cette salle, qui ont consacré toute leur vie à préserver l'exclusivité de l'État et son monopole du discours multilatéral. Mais le pacte mondial n'est pas un cheval de Troie.

Et j'irai même plus loin. Nous avons donné à la société civile un accès structurel au système des Nations Unies. Par contre, l'accès que nous avons donné au secteur privé, à l'exception notoire de l'Organisation internationale du Travail, a été ponctuel et non structurel. À l'avenir, nous devons créer des voies de

communication appropriées avec le secteur privé au sein de cette Organisation où il pourra tenter, avec les gouvernements et la société civile, de maîtriser les convulsions de notre époque – créer un forum au sein duquel tous ces acteurs pourraient à tout le moins délibérer et commencer à faire tomber les barrières de la méfiance qui les ont depuis si longtemps divisés.

C'est la première raison pour laquelle l'ONU a besoin d'élargir son champ d'application et doit devenir plus inclusive. La seconde raison réside dans le pouvoir du secteur privé. De nombreuses entreprises ont des budgets qui sont beaucoup plus importants que les budgets nationaux de certains États Membres : il en va de même des fortunes personnelles de certains grands chefs d'entreprises. Les relations entre les États et le secteur privé se sont considérablement modifiées au cours des années. On voyait jadis dans les États un rempart contre des impacts économiques négatifs d'origine externe. Le poids économique d'un pays était considéré comme un atout dans la lutte pour la suprématie que se livraient les nations. De nos jours, les États servent de plus en plus d'instruments pour adapter les politiques internes aux réalités de l'économie mondiale. Ils sont devenus des intermédiaires entre l'économie mondiale, qui possède sa propre structure du pouvoir, et les sociétés nationales.

Ceci amène à poser la question de savoir où sont gérées les affaires du monde et comment elles ont entraîné un changement du style de la diplomatie. La mondialisation économique a déplacé le centre d'attention vers d'autres instances que l'ONU, ici à New York, plus particulièrement le Fonds monétaire international, la Banque mondiale, l'Organisation mondiale du commerce et, sur le plan régional, l'Union européenne. Les politiques sont mises à l'essai dans les couloirs du Forum économique mondial, à Davos, ou décidées ailleurs. Bruxelles a acquis une importance mondiale. Ce recentrage a fait intervenir des acteurs différents que ceux de l'époque de Talleyrand et de Metternich. Les ministres des affaires étrangères travaillent aujourd'hui coude à coude non seulement avec les ministres du développement, mais aussi avec les ministres des finances et du commerce, ainsi qu'avec les dirigeants des banques centrales. Les affaires internationales, qu'on le veuille ou non, sont de plus en plus axées sur l'économie.

Il est donc indispensable de forger des relations avec le secteur privé si l'ONU souhaite préserver son importance à long terme. Le système multilatéral, pour

sa part, doit s'efforcer d'établir des liens plus étroits avec d'autres centres de pouvoir et avec la communauté des affaires. M. Kofi Annan a cherché avec détermination à entretenir des relations beaucoup plus étroites avec toutes ces diverses instances, et nous l'encourageons à poursuivre sur cette même voie.

Un partenariat responsable vise aussi à protéger les faibles. L'ONU n'a pas été créée seulement pour garantir la paix et la sécurité, mais aussi pour affranchir du besoin. En dépit de ses avantages évidents, la mondialisation marginalise un trop grand nombre. Le fossé entre les riches et les pauvres continue de s'élargir, et ce sont les pauvres qui souffrent le plus, en temps de guerre comme en temps de paix. Et le secteur privé acquiert énormément de pouvoir, car c'est lui qui décide d'acheter, de vendre et d'investir. Ces décisions peuvent avoir une incidence directe sur la qualité de vie dans de nombreux pays développement.

Bien que les difficultés soient considérables, le système des Nations Unies peut faire une différence s'agissant de réduire la pauvreté, l'inégalité entre les sexes et la mortalité infantile et maternelle. Mais il ne peut faire une différence qu'à partir d'une position de force et avec un programme partagé par d'autres acteurs de la scène internationale : à partir d'une position de responsabilité partagée. Le Sommet du millénaire a déclaré que l'éradication de la pauvreté constituait la principale priorité des Nations Unies. Nous ne pouvons qu'y souscrire. Mais la lutte contre la pauvreté n'est pas seulement un impératif moral, comme cela a toujours été le cas; elle est devenue aussi un impératif économique. Ceci constitue une raison supplémentaire pour que l'ONU fasse une place croissante au secteur privé.

Le rapport du Secrétaire général (A/54/2000) « Nous, les peuples » pose, et de façon tout à fait justifiée, la question de savoir comment faire en sorte que l'ONU aille de l'avant. Quelle que soit la voie suivie, elle doit être hardie. Nous avons pendant trop longtemps habillé de neuf de vieilles idées. Ce faisant, nous avons tenu l'ONU au bout d'une laisse très courte, lui permettant à peine de sortir des sentiers battus. Nous ne pouvons pas continuer sur cette voie. En d'autres termes, l'ONU passera à côté de son objectif si nous, les peuples, continuons d'agir comme par le passé. L'avenir nous laissera sur le bas-côté de la route.

L'autre choix possible est beaucoup plus ambigu. Il s'agit d'utiliser le système des Nations Unies

comme véhicule pour élaborer une nouvelle vision de la politique mondiale, une vision de l'ère « post-westphalienne ». Dans une telle vision, les tendances actuelles trouveraient leur légitimité et s'inscriraient dans un cadre conceptuel. Dans une telle vision, le principe de la non-intervention cède le pas à la défense des droits de l'homme; la notion de souveraineté est soumise à une réévaluation plus approfondie; il y a suffisamment de place pour la société civile et le secteur privé; et l'économie est également tenue responsable des objectifs de développement et des objectifs sociaux. C'est assurément la voie la moins fréquentée, mais c'est la seule qui peut faire toute la différence.

Le Président par intérim (*parle en arabe*) : Je donne à présent la parole à S. E. M. Abdelaziz Belkhadem, Ministre d'État et Ministre des affaires étrangères de l'Algérie.

M. Belkhadem (Algérie) (*parle en arabe*) : Je voudrais tout d'abord vous présenter, Monsieur le Président, en mon nom personnel et en celui de la délégation algérienne, mes félicitations les plus chaleureuses à l'occasion de votre élection à la présidence de la cinquante-cinquième session de l'Assemblée générale des Nations Unies, et vous souhaiter le plein succès dans l'accomplissement de votre noble tâche. Votre désignation à la direction de cette session, celle du millénaire, est une consécration de vos qualités humaines. C'est également un honneur pour votre pays, la Finlande, avec laquelle l'Algérie entretient des relations très amicales.

Je voudrais également saisir cette occasion pour exprimer à votre prédécesseur, M. Théo-Ben Gurirab, Ministre des affaires étrangères de la Namibie, notre profonde estime et notre gratitude pour les efforts considérables qu'il a déployés tout au long de son mandat à la présidence de la session précédente de l'Assemblée générale.

Je souhaiterais enfin saluer l'esprit d'initiative et le dévouement dont a fait preuve notre Secrétaire général, M. Kofi Annan, à la tête du Secrétariat de l'ONU, et son action sincère et persévérante en vue de réformer l'Organisation et de la redynamiser pour la préparer à faire face aux défis engendrés par l'évolution des relations internationales.

Permettez-moi enfin de souhaiter la bienvenue à l'État de Tuvalu en tant que nouveau Membre de notre Organisation.

Il y a à peine quelques jours, l'ONU a vécu un événement politique sans précédent depuis sa naissance. Il s'agit du Sommet du millénaire. Au vu des développements successifs et accélérés intervenus dans les relations internationales, nous nous devons, nous, peuples des Nations Unies, de prendre le temps, en cette phase de l'histoire de l'humanité, pour engager un dialogue et nous concerter sur les contours du nouvel ordre mondial ainsi que ses retombées sur nous, en tant que peuples et en tant qu'États, de même que sur l'ONU en ce qu'elle constitue le réceptacle dans lequel s'unissent nos espoirs et nos aspirations collectives.

Le monde a évolué, en un laps de temps très court, d'un système aux repères clairs et précis, vers un système auquel font cruellement défaut des références politiques et économiques. C'est un système défini par des phénomènes dont les caractéristiques sont floues, évoluant au gré de paramètres établis par des forces qui refusent, au nom de la mondialisation, de se plier à toute forme d'orientation et de contrôle collectif et démocratique. Il n'est dès lors pas surprenant que le phénomène de la mondialisation approfondisse davantage les suspicions et les craintes que ressentent les pays en développement à l'égard de ce nouvel ordre mondial en gestation. L'état actuel des relations internationales, caractérisé par l'injustice et le déséquilibre, est donc appelé à connaître une plus grande détérioration à cause du processus dévastateur d'une mondialisation effrénée.

C'est à partir de ce constat que l'on a affirmé avec force au cours du Sommet du millénaire la nécessité de revigorer l'Organisation des Nations Unies et de redynamiser son rôle, car elle est le refuge des faibles et des marginalisés. La présence massive des dirigeants du monde entier au Sommet constitue une preuve irréfutable de l'attachement des peuples et des nations du monde à l'ONU et aux principes et idéaux sur lesquels elle se fonde. L'ONU restera le seul forum fondé sur des idéaux et des références partagées par l'humanité tout entière, se distinguant par l'universalité de sa composition, et la globalité des ses missions et prérogatives.

Il est certain que l'ONU fait aujourd'hui face à des défis nouveaux, qui résultent de mutations internationales rapides, profondes et parfois surprenantes. Personne ne nie non plus le fait qu'elle a bien besoin d'une réforme radicale à même de la préparer et de l'adapter de façon à prendre en charge efficacement les défis actuels et à venir, et jouer un rôle d'encadrement

et de rectification des contradictions qui caractérisent les relations internationales.

Dans ce cadre, la réforme du Conseil de sécurité et son élargissement se pose avec insistance, car cet important organe manque à l'évidence d'une représentativité à même de conférer davantage de légitimité à ses décisions et davantage d'efficacité à son action.

De même, la consolidation de la démocratie dans les relations internationales, si l'on veut lui donner une signification véritable, passe nécessairement par la réhabilitation de l'Assemblée générale et la consécration de son rôle comme source principale de légalité et de légitimité internationales et de contrôle sur les autres principaux organes, conformément à la Charte des Nations Unies. Dans cet ordre d'idées, la marginalisation de l'Assemblée générale pour ce qui est des grandes questions de maintien de la paix et de la sécurité internationales ne permet aucunement à la majorité de l'humanité de contribuer au processus de prise de décisions sur le plan international.

L'ouverture de l'ONU à son environnement extérieur est une nécessité dictée par l'évolution de la communauté internationale et les exigences de notre époque. En faisant participer la société civile à ses activités, l'ONU bénéficiera du considérable apport que les partenaires non gouvernementaux peuvent fournir pour la prise en charge des besoins des pays en développement, notamment dans les domaines de l'éducation, de la santé et du logement. Mais ce partenariat ne peut se réaliser ni aux dépens des principes et objectifs de l'ONU, ni à ceux de l'indépendance de ses décisions.

C'est en partant de cette même vision que nous avons explicité notre position vis-à-vis de la question de l'intervention humanitaire. Pour nous, il ne s'agit pas de l'acceptabilité ou non de l'intervention en cas de catastrophes humanitaires, mais plutôt de paramètres juridiques et politiques auxquels devrait obéir toute décision dans ce sens. Nous réclamons donc que des termes de référence soient établis de façon claire et précise, qu'ils soient adoptés démocratiquement et en toute transparence, et qu'ils reflètent effectivement la volonté de la communauté des nations. Ils devraient être basés sur les principes de solidarité et de justice, excluant toute sélectivité, distinction ou politique de deux poids deux mesures.

L'expérience a démontré que la communauté internationale a trouvé en l'ONU le cadre qui lui a per-

mis de réaliser des progrès considérables en matière de sécurité et de coopération. Dans le domaine du désarmement, par exemple, et grâce aux cadres de négociation et de dialogue disponibles, l'Organisation a pu réaliser des acquis considérables, comme le démontre la signature de nombreuses conventions relatives aux armes de destruction massive et le succès de la Conférence d'examen de 2000 des Parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires sous la présidence de l'Algérie.

L'ONU a également fourni un cadre de coordination des efforts internationaux face aux dangers nouveaux qui menacent la paix et la sécurité internationales, tels que le terrorisme, le crime organisé et le trafic de drogues et des armes. Pour ce qui est du terrorisme, la communauté internationale a entamé un processus de mise en place d'une stratégie visant à combattre ce fléau et à le prévenir. L'ONU et les groupements régionaux ont pu adopter des instruments juridiques qui viennent enrichir la législation internationale relative à la lutte contre les actes terroristes. Nous espérons que ces acquis seront confortés par l'adoption d'une convention internationale globale de lutte contre le terrorisme, qui serait considérée comme un pacte international politique, juridique et moral en matière de lutte contre le terrorisme dans toutes ses formes et ses manifestations.

L'Algérie s'attache à ce que ses relations, au sein des espaces de ses appartenances politiques et géographiques, soient régies par une vision d'avenir, et qu'elle les maintienne loin de toute interaction conjoncturelle ou pulsion passagère. Ainsi, dans sa politique à l'égard des peuples et pays auxquels elle est liée par des relations de voisinage, de géographie et de civilisation, s'attache-t-elle à consolider le principe de dialogue et de concertation et de développement des opportunités de coopération et de solidarité, en conformité avec les exigences dictées par le bon voisinage, la communauté du destin, l'intérêt mutuel, la confiance réciproque et la non ingérence dans les affaires intérieures des États.

En ce qui concerne la région du Maghreb arabe, l'engagement de l'Algérie en faveur de la construction d'un édifice maghrébin stable et prospère, émane de sa conviction que l'unité maghrébine est une option stratégique, dictée autant par les aspirations des peuples de la région, que par la situation internationale actuelle, laquelle encourage l'intégration et la formation de blocs. L'Algérie est aujourd'hui disposée à oeuvrer

avec ses partenaires maghrébins pour réactiver le processus, partant d'une analyse objective et rigoureuse de l'action maghrébine commune, selon une méthodologie qui privilégie la rigueur et le pragmatisme, qui a pour objectif une meilleure utilisation des conditions de complémentarité des pays de la région et qui vise à assurer une intégration progressive, prenant en compte l'équité et l'équilibre des intérêts.

C'est à partir de cette vision que l'Algérie n'a ménagé aucun effort pour contribuer à trouver une solution juste et définitive au problème du Sahara occidental. L'appui de l'Algérie au plan de règlement de l'ONU se fonde sur son attachement à préserver la sécurité et la stabilité de la région, sans pour autant renier ses principes de soutien au droit des peuples à l'autodétermination. Le plan de règlement, qui a bénéficié de l'adhésion des deux parties – le Maroc et le Front POLISARIO – et de l'appui de la communauté internationale, demeure l'option pratique et réaliste qui pourra assurer une solution juste et durable à cette question. Aujourd'hui que le plan de règlement traverse une phase délicate de son histoire, la communauté internationale, qui a déjà investi des efforts considérables pour sa mise en oeuvre, est appelée à lui accorder encore davantage d'attention et de soutien. Grâce aux efforts fournis par le Secrétaire général et son Envoyé personnel, M. James Baker, et grâce à la coopération des deux parties, la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental (MINURSO) a pu aplanir les difficultés qui avaient longtemps empêché sa mise en oeuvre. Ainsi, il ne subsiste aujourd'hui aucune raison qui justifie les tergiversations ou le blocage du processus référendaire.

En Méditerranée, convaincu de l'interdépendance des intérêts des États et des peuples des deux rives de cette mer, mon pays réaffirme son attachement au processus euro-méditerranéen qui constitue un cadre prometteur pour la promotion du dialogue et de la concertation entre les pays de la région, et ouvre de vastes horizons pour la compréhension et les échanges entre leurs cultures et civilisations, et pour améliorer le partenariat au profit de tous leurs peuples.

La région du Moyen-Orient a connu, cette année, des développements qui ont eu des conséquences importantes, en particulier sur le processus de paix. La question palestinienne, qui est au coeur du conflit arabo-israélien, traverse une phase délicate, qui exige de la communauté internationale davantage de mobilisation pour faire avancer les pourparlers de paix. Le sou-

tien de l'Algérie au peuple palestinien vise à le conforter dans le combat qu'il mène pour jouir de la totalité de ses droits légitimes, y compris son droit à établir son État national indépendant avec Al Qods comme capitale. L'Algérie réaffirme également son soutien au peuple syrien frère, et à son droit à récupérer le Golan occupé. Elle exprime aussi sa profonde satisfaction et sa fierté au Liban pour avoir recouvré sa souveraineté sur l'ensemble de son territoire.

L'Algérie réaffirme une fois encore la nécessité de mettre fin à l'embargo qui frappe si durement le peuple iraquien frère.

Nous demandons également la levée définitive des sanctions qui pénalisent encore les peuples frères de Libye et du Soudan.

Le continent africain est en train de vivre des mutations profondes qui présagent d'horizons nouveaux pour ses peuples et ses pays. À l'origine de cette évolution se trouve la volonté sérieuse et déterminée des Africains de se libérer des carcans du passé et leur aspiration à l'intégration dans le processus de mutations auquel nous assistons dans le monde d'aujourd'hui. Ainsi, l'espace démocratique ne cesse de s'élargir et de se consacrer, jour après jour, en tant que mode de gestion des affaires publiques de la grande majorité des sociétés africaines. L'état de droit et le respect des droits de l'homme s'enracinent et s'approfondissent dans les sociétés africaines. Cette tendance s'est traduite avec éclat dans la décision historique que le Sommet de l'Organisation de l'unité africaine (OUA), a prise à Alger, en 1999, de ne plus reconnaître les changements anticonstitutionnels, ce qui augure d'une culture démocratique prometteuse sur le continent.

Sur le plan économique, les pays africains n'ont pas non plus tardé à s'inscrire dans la tendance mondiale en faveur de l'économie de marché et la création des conditions nécessaires à la promotion de la liberté des échanges et des investissements.

S'agissant des conflits qui n'ont cessé de ruiner le continent et qui ont causé des catastrophes humanitaires ayant porté atteinte au prestige de l'Afrique, les dirigeants africains investissent, désormais, les possibilités de la diplomatie préventive et leurs compétences dans les médiations et dans le règlement des conflits. De même, le mécanisme central de l'OUA pour la prévention, la gestion et le règlement des conflits tend à se consolider et à s'imposer en tant qu'autorité de référence et de cadre de concertation et de prévention des

conflits. Grâce à ces efforts, des signes de détente dans certains conflits dans diverses régions du continent commencent à paraître à l'horizon. Mon pays a, pour sa part, et à travers sa présidence de l'Organisation de l'unité africaine durant l'année écoulée, déployé d'importants efforts pour résoudre certains de ces conflits et limiter l'ampleur d'autres.

Ces démarches ont été couronnées de succès, dans le cas du conflit entre l'Éthiopie et l'Érythrée, où l'Accord d'Alger pour la cessation des hostilités a permis d'éteindre le feu de cette guerre destructrice entre les deux peuples frères et ouvre de réelles perspectives pour un règlement juste et définitif du différend frontalier entre les deux pays.

L'Algérie a également multiplié les initiatives et les démarches pour mettre un terme au conflit en République démocratique du Congo soeur. C'est en coordination et en consultation avec tous les pays concernés de la région et avec l'Organisation des Nations Unies, que le Président Abdelaziz Bouteflika a intensifié ses efforts en direction des parties au conflit pour les amener à trouver une solution pacifique négociée, qui évite au peuple congolais frère davantage de souffrances et préserve l'unité de ce pays et son intégrité territoriale. Aujourd'hui, plus d'un an après l'Accord de Lusaka, nous ne pouvons que déplorer les revers subis par le processus de paix en République démocratique du Congo, lesquels ont notamment conduit l'ONU à reporter le déploiement de sa mission de maintien de la paix.

En Angola, la poursuite des défis lancés par l'UNITA à la communauté internationale et son non respect des engagements contractés dans le cadre du processus de paix continue d'imposer au peuple congolais les conséquences désastreuses d'une guerre sans fin. Tout en réaffirmant la responsabilité de l'UNITA dans la poursuite de la situation de guerre dans ce pays, nous enregistrons, avec satisfaction, l'efficacité nouvelle qui caractérise désormais les sanctions imposées par le Conseil de sécurité sur ce groupe rebelle et réitérons la nécessité du respect total et par tous les moyens, afin que les éléments rebelles se plient à la légalité internationale et honorent les engagements qu'ils ont pris dans le cadre des Accords de Lusaka.

En Sierra Leone, la solidarité exprimée par la communauté internationale et le soutien apporté aux efforts entrepris par les autorités de ce pays pour le

retour de la paix et la sécurité, doit aller de pair avec une attitude de rigueur à l'égard des éléments criminels qui se sont rendus coupables d'assassinats et d'actes ignobles à l'égard des civils et qui n'ont pas épargné les éléments de la Mission de l'ONU.

Tout en réaffirmant le rôle fondamental dont l'Organisation des Nations unies et le Conseil de sécurité sont investis pour la préservation de la paix et de la sécurité dans le monde, nous ne cesserons d'insister sur la nécessité pour le Conseil de sécurité, dans le cadre de l'examen des conflits qui dont souffre le continent africain, de faire preuve de la même efficacité et la même promptitude que celle dont il fait preuve à l'égard des conflits dans d'autres régions du monde. À ce propos, je voudrais exprimer le désir que l'Assemblée générale accorde l'intérêt nécessaire à l'examen approfondi du rapport Brahimi sur les opérations de paix des Nations Unies pour la mise en oeuvre de ses recommandations, aux fins d'une meilleure efficacité de l'ONU dans ce domaine essentiel à savoir le maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Les contrastes qui caractérisent notre monde d'aujourd'hui s'expriment de manière claire dans sa situation économique et sociale. En effet, l'humanité n'a jamais atteint un tel niveau de développement technologique qui lui permet d'assurer désormais la prise en charge des besoins fondamentaux de l'homme aux plans économique, social et culturel. Mais cela n'a pas empêché des pans entiers de l'humanité de continuer à souffrir des formes les plus abjectes de la misère et de la pauvreté. Le rapport établi par le Secrétaire général pour le Sommet du millénaire contient d'ailleurs une formulation claire de ces contradictions qui ne nous honorent guère en tant que société humaine civilisée qui aspire à la préservation de la dignité de l'homme et à la protection de ses droits de toutes formes de spoliation.

M. Kofi Annan a également reconnu dans son Rapport que les bienfaits de la mondialisation restent limités à un groupe restreint de l'humanité, ce qui renforce notre conviction sur la nécessité d'accélérer la restructuration des relations internationales et notre insistance sur l'exigence d'un dialogue sérieux et global entre le Nord et le Sud, en vue de trouver des remèdes aux déséquilibres qui caractérisent les systèmes financier et commercial internationaux.

Le temps est venu d'aborder les relations économiques internationales sous l'angle des besoins de

l'homme et de sa dignité, et non suivant la logique des seules forces du marché, car l'expérience a prouvé que ces forces n'accordent pas aux aspects sociaux l'intérêt nécessaire. S'il y a un secteur dans lequel devraient se traduire les valeurs de solidarité, qui ont fondé l'idéal des Nations Unies et l'interdépendance qui caractérise les relations internationales, ce sera celui de la lutte contre la pauvreté, l'ignorance et les épidémies.

La prise en charge effective et solidaire de la problématique du développement durable dans les pays du tiers monde passe nécessairement par le règlement du problème de l'endettement et une réactivation réelle de la coopération en matière de développement, la promotion des investissements et l'ouverture des marchés des pays du Nord aux produits des pays du Sud.

Nous nous réunissons pour la dernière session de l'Assemblée générale d'un siècle marqué par de nombreux événements, un siècle au cours duquel les horreurs des guerres destructrices se sont mêlées aux joies de la paix et de la détente, un siècle marqué par la lutte entre l'espoir et la résignation et où il est apparu clairement que l'homme est capable des actions les plus abjectes et des réalisations les plus utiles.

Nous quittons un siècle et en accueillons un autre, animés par l'espoir que l'humanité tirera les leçons du passé et fera preuve de détermination pour éviter les mêmes erreurs, pour lesquelles elle a payé un lourd tribut.

Le Président par intérim : Je donne la parole à Son Excellence M. Roberto Rojas López, Ministre des affaires étrangères et du culte du Costa Rica.

M. Rojas López (Costa Rica) (*parle en espagnol*) : Je voudrais d'abord féliciter M. Harri Holkeri de son élection bien méritée à la présidence de l'Assemblée générale, illustrant ainsi ses qualités personnelles exceptionnelles et l'admiration de la communauté internationale à l'égard de son pays, la Finlande. Je voudrais également exprimer notre gratitude au Président sortant, M. Theo-Ben Gurirab, Ministre des affaires étrangères de la Namibie, de son excellent travail.

Il y a une semaine, dans cette même salle, les chefs d'État et de gouvernement ont tenu le Sommet du millénaire. Cet événement historique a servi de cadre à un examen approfondi du rôle des Nations Unies au siècle prochain et de rappel, au niveau politique le plus élevé, de l'appui universel à cette Organisation.

Il nous appartient d'élaborer et de développer les observations de nos dirigeants et de déterminer ce qui est nécessaire pour instaurer un avenir plus prospère, une société plus juste et une civilisation de plus en plus humaine.

Au début de ce nouveau millénaire, les acquis scientifiques et technologiques dans tous les domaines nous permettent d'envisager un avenir plus prospère. Mais il existe un double danger qui entrave les progrès sur cette voie. D'une part, l'avenir est menacé par une croissance inégale qui risque d'aggraver le fossé entre les plus riches et les plus pauvres. Des mesures plus efficaces doivent être adoptées pour créer une société et une communauté internationale plus justes et plus équitables.

Par ailleurs, l'avenir est menacé par la tentation du matérialisme absolu, qui peut être compris comme le risque de réduire le développement à la simple satisfaction des besoins matériels. Le risque de transformer l'être humain en marchandise et la tentation de rechercher la richesse au lieu du bonheur représentent une menace constante. Nous devons créer une nouvelle société dont l'objectif doit être la promotion du bien-être de tous, tel qu'il se reflète dans leur plein épanouissement physique, intellectuel et spirituel. Nous devons créer une société axée sur les idées, la créativité et les compétences, et non sur le pouvoir ou la richesse.

L'Organisation des Nations Unies peut et doit jouer un rôle central dans la construction de cette nouvelle société. Mais nous devons noter honnêtement et courageusement que jusqu'à présent, l'Organisation et la communauté internationale ont été entravées par d'innombrables contraintes, restrictions et qu'elles ont subi plusieurs échecs.

Il y a plus de 50 ans, lorsque l'ONU a été créée, nous nous sommes engagés à éliminer le fléau de la guerre et nous avons entrepris de promouvoir le progrès social et de meilleures conditions de vie pour tous.

Malheureusement, à ce jour, l'ONU n'a pu réaliser pleinement ces objectifs. Nous réagissons face à des crises politiques et militaires par des déclarations banales à la presse. Nous condamnons les graves violations des droits de l'homme avec des résolutions de procédure, qui sont ensuite oubliées dans nos tiroirs. Nous créons des organes, des comités et des tribunaux sans capacité d'action effective et privés des moyens nécessaires pour accomplir leur mandat. Nous convoquons des sommets et des conférences qui se conten-

tent de répéter des déclarations creuses et des engagements non tenus. Nous envoyons des observateurs militaires incapables de maintenir la paix car nous ne leur fournissons pas les ressources ou l'appui politique indispensables. Nous continuons d'adopter des mesures inadéquates pour régler des crises, en espérant qu'il y aura des miracles. Nous chargeons des experts internationaux d'assurer des programmes de développement qui ne répondent ni aux besoins ni au désir de leurs bénéficiaires. Cette Organisation a imposé des sanctions qui touchent des civils innocents alors que dans le même temps, elles renforcent involontairement des régimes criminels.

Nous reconnaissons bien sûr que de nombreuses activités de l'Organisation des Nations Unies ont réussi et sont dignes d'éloges. Nous ne pouvons sous-estimer le travail du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés ou du Fonds des Nations Unies pour l'enfance en faveur des victimes de la guerre et des enfants, tout comme nous ne pouvons oublier le sacrifice héroïque de nombreux Casques bleus et agents humanitaires. Nous devons toujours garder à l'esprit les efforts appréciables de médiation et de bons offices destinés à désamorcer des conflits armés. Nous devons tirer des enseignements des opérations de maintien de la paix qui, en dépit de toutes les difficultés, ont été couronnées de succès. Nous devons rappeler et respecter la codification graduelle des droits de l'homme et de la nécessité d'assurer le niveau de vie le plus élevé possible.

Mais le monde attend davantage de responsabilité de l'Organisation des Nations Unies. Les peuples du monde demandent des actions fermes et décisives de la part de la communauté internationale. L'humanité attend de nous la concrétisation des nobles objectifs que nous nous sommes fixés lors de la création de cette Organisation.

C'est pour ces raisons que de nouvelles bases doivent être créées pour l'action de l'ONU. L'Organisation doit avoir un paradigme politique et philosophique plus dynamique qui lui permettra de mobiliser l'appui politique et matériel dont elle a besoin de la part de tous les États pour concrétiser ses objectifs.

Aujourd'hui, l'ONU a besoin de tout notre soutien. Chacun est obligé, individuellement et collectivement, d'assurer les meilleures conditions de vie possibles à tous nos citoyens.

Le principal objectif de l'ONU au XXI^e siècle doit être de promouvoir le plein respect des droits de l'homme. Cinquante ans après l'adoption de la Déclaration universelle des droits de l'homme, il est particulièrement préoccupant que ces droits continuent d'être violés, avec des assassinats injustifiables commis pour des raisons politiques, religieuses ou ethniques et que l'on assiste au déracinement de millions de réfugiés et de personnes déplacées à l'intérieur de leur pays. Mais nous sommes également alarmés par le fait que tous les jours meurent de faim ou de maladie des milliers de personnes qui auraient pu être aisément soignées, que des milliers d'individus continuent d'être persécutés ou emprisonnés pour leurs opinions politiques et que pour ces raisons, des centaines de personnes continuent d'être les victimes des tortures les plus abjectes ou forcées de vivre dans des conditions de pauvreté extrême.

La persistance de la guerre explique non seulement les atrocités injustifiables, mais aussi les crises humanitaires récurrentes. Les véritables victimes de la guerre ne sont pas les soldats tombés au combat, mais plutôt les enfants et les personnes âgées déplacés ou réfugiés, les femmes violées, les jeunes assassinés, les mères qui perdent leur revenus, les travailleurs innocents dont les lieux de travail sont détruits, les étudiants dont les écoles sont bombardées, les malades, qui ne peuvent se rendre à l'hôpital faute de ponts ou de médicaments. Dans le monde moderne, tout conflit armé, toute guerre civile, toute violation flagrante des droits de l'homme, toute situation d'urgence humanitaire causée soit par l'homme, soit par la nature, justifie une action internationale coordonnée par le biais de l'Organisation.

À cet égard, il est indispensable que tous les États apportent un soutien politique et financier aux activités menées par l'ONU afin d'éliminer le fléau de la guerre. Cette organisation doit retrouver son rôle de chef de file dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Il est impératif que tous les États s'engagent à interdire l'utilisation de la force.

C'est la raison pour laquelle une de nos tâches consiste à donner une nouvelle vitalité au Conseil de sécurité en vue d'accroître sa légitimité et sa capacité d'action. Cet organe ne doit jamais transférer, abandonner ou renoncer à sa responsabilité principale qui est le maintien de la paix et de la sécurité. Bien au contraire, il est indispensable de lui donner les garanties lui permettant d'assumer ses fonctions en la dotant des ressources et de l'appui politique indispensables.

Le Conseil de sécurité ne peut renoncer à ses fonctions simplement parce qu'une solution économique à la crise n'est pas négociable dans un futur proche. Nous ne pouvons accepter la création de missions de maintien de la paix qui soient dotées de si peu de personnel et de ressources qu'elles perdent leur raison d'être. Nous ne pouvons pas non plus accepter d'envoyer du personnel mal formé ou insuffisamment motivé, susceptibles de devenir les victimes de ces conflits. Nous ne pouvons absolument pas accepter l'imposition des régimes de sanctions, qui touchent les populations innocentes. Lors de la création de missions de maintien de la paix, le Conseil de sécurité doit adopter des objectifs réalistes pour que les mandats et les ressources mobilisées soient en proportion des exigences de la crise qu'il affronte.

Les conflits armés et les crises politiques sont des phénomènes à nombreuses facettes. Toute situation d'urgence pose un certain nombre de problèmes politiques, militaires et économiques. Une paix véritable ne peut être instaurée que lorsque tous les habitants sont en mesure de vivre dans la dignité, qu'un niveau de développement économique suffisant leur permet de satisfaire leurs besoins fondamentaux, que les droits fondamentaux sont respectés et que les droits et intérêts individuels sont garantis par des voies démocratiques.

Une véritable paix nécessite une culture ainsi qu'un contexte favorable au respect mutuel, lesquels sont, par définition, catégoriquement opposés à toute violence. Pour créer la paix, il nous faut donc avant tout créer une culture de paix. En vue de créer cette culture de paix, l'action de l'ONU doit promouvoir non seulement la paix mais également la justice sociale, la démocratie et le développement. Cette action doit impliquer, et cela de manière active, le Conseil de sécurité, l'Assemblée générale, le Conseil économique et social, le Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme et le Programme des Nations Unies pour le développement. Nous insistons notamment pour que soit renforcé le rôle du Conseil économique et social afin qu'il puisse superviser et coordonner efficacement la mise en oeuvre de toutes les activités sur les plans économique, social, culturel et écologique au sein de l'ONU et de tous ses organes.

À cet égard, la coopération internationale joue un rôle fondamental s'agissant de renforcer les initiatives locales de développement, de démocratisation et de promotion des droits de l'homme. Malheureusement, nous avons constaté que l'aide internationale diminue

dans ces domaines alors que les besoins, eux, continuent d'augmenter. Face à cette situation, chacun de nos pays doit donc assumer par ses propres moyens la tâche de créer les conditions nécessaires à la garantie de la paix, du développement et de la justice.

Nous pensons que c'est seulement si les droits de l'homme sont pleinement respectés que nous pourrions créer et garantir les conditions nécessaires au plein épanouissement de tous les hommes et de toutes les femmes. La promotion de la démocratie et le développement économique et social constituent également des instruments indispensables pour créer les conditions matérielles, sociales et spirituelles nécessaires à ce plein épanouissement.

L'expérience nous a enseigné que seule la démocratie pouvait favoriser le plein respect des droits de l'homme. Seule la démocratie qui dote tous les citoyens de droits égaux et leur donne la possibilité de participer à des processus politiques garantit une véritable paix. Seule la démocratie, qui permet aux individus de tirer un égal profit des bienfaits du développement économique et de la possibilité de s'épanouir sur le plan personnel, peut permettre un développement durable et juste. C'est pour cette raison que nous saluons la consolidation démocratique, qui a lieu au Mexique et dans la République de Chine à Taiwan, grâce aux récentes élections, après une longue période de domination d'un même parti; la République de Chine mérite une place appropriée dans les forums internationaux.

En outre, notre parcours national nous a montré que la première étape vers cette politique est l'élimination ou la réduction des budgets militaires. Le Costa Rica a aboli son armée il y a plus de 50 ans et, depuis lors, n'a connu aucun conflit armé avec ses voisins ni exercé d'oppression militaire sur sa population. La réduction des dépenses militaires est particulièrement importante pour les États en développement, dont les ressources sont insuffisantes et ne doivent pas être mal gérées. À cet égard, les armées constituent un lourd fardeau pour les budgets nationaux ainsi qu'une source constante de tension et de répression. Ne serait-il pas préférable de consacrer à la santé les 191 milliards de dollars que les pays en développement gaspillent sur leurs forces armées? Ne serait-il pas préférable de consacrer à l'éducation les 22 milliards de dollars, qui sont dépensés en transferts d'armements vers le tiers monde? Notre expérience historique fait de nous des témoins et est un exemple du lien intrinsèque, qui revêt

d'ailleurs de multiples facettes, existant entre désarmerement et développement.

La deuxième étape vers le développement et la paix consiste à consacrer autant de ressources que possible à l'éducation et à la santé. Seule une population éduquée peut vivre dans la liberté. Seule une population en bonne santé peut travailler pour le développement. Seule une population cultivée peut s'intégrer à la planète mondialisée d'aujourd'hui. C'est pour ces raisons que nous devons faire un investissement considérable et systématique dans nos ressources humaines tout en luttant pour le développement économique, la justice sociale et l'institutionnalisation de la démocratie.

La troisième démarche vers le développement futur consiste à garantir le respect des droits de la personne et de la démocratie afin de permettre au peuple de choisir librement son destin et de faciliter la concertation de tous les acteurs sociaux. Dans mon pays, nous sommes fortement attachés à ces principes, tant sur le plan national, à travers les normes constitutionnelles, que sur le plan international, par le biais de nombreuses conventions et traités internationaux.

À cet égard, le thème de la migration est particulièrement important pour mon pays. Le Costa Rica a mis l'accent sur la nécessité d'assurer une relocalisation ordonnée et planifiée des ressortissants d'un pays pour satisfaire aux besoins spécifiques d'émigration et d'immigration de chaque pays; de transférer des ressources humaines qualifiées pour promouvoir le progrès économique, social et culturel des pays d'accueil; de réinstaller et de réinsérer de façon ordonnée les personnes qui, pour une raison ou une autre, se sont vues obligées d'abandonner leur pays ou leur lieu d'origine, comme un pays, par exemple, où ils ne sont pas autorisés à exercer leur droit de ne pas migrer. Par conséquent, nous reconnaissons le rôle déterminant de l'Organisation internationale pour les migrations et nous recommandons particulièrement aux pays de promouvoir l'incorporation dans leur législation de réformes juridiques permettant de garantir ce droit à tout individu.

Dans le cadre de ce processus de développement, trois aspects essentiels méritent une attention toute particulière. Premièrement, nous devons reconstruire la société et ses valeurs, notamment en redoublant d'efforts pour reconnaître et protéger l'importance de la famille et son rôle de cellule sociale fondamentale.

Malheureusement, nous reconnaissons que les familles sont les principales victimes des crises politiques ou économiques qui, en dispersant leurs membres, les conduisent à se désintégrer. C'est la raison pour laquelle nous devons insister pour que soit reconnu le fait que les familles sont les écoles où se forment les valeurs fondamentales de coexistence et de respect de la dignité d'autrui, sans lesquelles une société stable ne peut exister.

Deuxièmement, il est nécessaire de faire davantage d'efforts pour promouvoir le développement viable dans tous les domaines d'activité humaine. J'ai à cet égard le plaisir de faire savoir que le Costa Rica a enregistré d'importants progrès en matière d'environnement, dans le but de préserver sa riche biodiversité et de promouvoir un développement en harmonie avec la nature. Nous avons ainsi été l'un des premiers pays à instaurer la fixation du carbone et la vente d'oxygène comme source supplémentaire de revenu pour le développement, sur la base de l'utilisation viable de nos forêts et de la reconnaissance de la valeur économique des services écologiques que celles-ci rendent à toute l'humanité. De même, nous avons incorporé à notre système juridique les dispositions du Protocole de Kyoto. Il reste cependant beaucoup de chemin à parcourir avant de parvenir à un développement pleinement viable.

De même, le Costa Rica a le privilège d'héberger les sièges du Conseil de la Terre et de l'Université de la paix, qui oeuvrent ensemble à promouvoir une conception du développement plus respectueuse de l'environnement. Nous sommes convaincus que l'Université de la paix, en particulier, peut jouer un rôle constructif tant dans la promotion du développement durable que dans la création d'une culture de paix. Grâce à l'action de son nouveau Conseil et en particulier de son Président, M. Maurice Strong, cette institution peut compter sur tout l'encouragement et l'appui de mon gouvernement.

Nous réaffirmons, à ce propos, notre promesse d'offrir notre pays pour siège du Secrétariat du Forum intergouvernemental sur les forêts. Nous espérons que cet organe permettra à la communauté internationale d'adopter une approche coordonnée et globale sur la question des forêts.

Troisièmement, il est indispensable de garantir un développement économique viable. Il faut, pour cela, modifier l'ordre économique international de façon à le

rendre plus juste et plus équilibré, et à améliorer l'accès des petits pays en développement aux bienfaits de la mondialisation et aux perspectives de progrès qu'elle offre. Il convient d'établir des régimes commerciaux ouverts qui permettent de faire du commerce et des investissements les moteurs de la croissance économique. Parallèlement, il est nécessaire d'orienter les politiques de développement vers une utilisation plus efficace de la révolution numérique, qui permette de multiplier les possibilités en matière de compétitivité mondiale et d'accroissement de la production. En bref, il faut démocratiser la mondialisation.

La connaissance et les facilités d'accès à l'information et aux nouvelles technologies sont à notre avis essentielles à l'amélioration du bien-être. Dans le monde d'aujourd'hui, avec ses nouvelles frontières technologiques, nos efforts doivent également aller dans le sens de la réduction du fossé numérique. Nous devons assurer un accès plus juste et équitable aux débouchés qui nous sont offerts pour transformer les secteurs de l'activité économique et sociale. C'est précisément dans ce but que le Costa Rica a récemment lancé le programme « Communications sans frontières », qui en a fait le premier pays à mettre à disposition de toute sa population le courrier électronique gratuit.

La démocratie, le développement durable et les droits de l'homme sont les trois éléments fondamentaux sur lesquels doit se fonder l'action de l'ONU et de chacun de nos pays. Aucun de ces éléments ne constitue une fin en soi; il s'agit simplement d'un moyen pour garantir les meilleures conditions de vie possibles à tous les individus. Le véritable objectif de notre action est l'être humain; il s'agit de garantir à tous le plus grand bonheur possible, le plein respect de leur dignité et des conditions nécessaires à leur plein épanouissement physique, intellectuel et spirituel.

Le Président par intérim : Le prochain orateur inscrit sur ma liste est S. E. M. Petre Roman, Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères de Roumanie.

M. Roman (Roumanie) (*parle en espagnol*) : C'est un plaisir pour moi de présenter mes plus sincères félicitations à S. E. M. Harri Holkeri, le nouveau Président de la cinquante-cinquième session de l'Assemblée générale, à l'occasion de son élection.

Nous accueillons chaleureusement l'État de Tuvalu, qui est le Membre le plus récent de la famille des Nations Unies.

Avant de poursuivre, je tiens à faire part de ma profonde estime pour le Secrétaire général, S. E. M. Kofi Annan, sous la direction et grâce au travail duquel le vent du changement souffle sans cesse.

Je voudrais nous féliciter des résultats du Sommet du millénaire. Les opinions avancées par les dirigeants de tous les pays du monde ont mis en évidence à quel point il est important, en ce moment de l'histoire, de remodeler notre Organisation pour que nous puissions répondre de manière pertinente aux grands défis de notre époque.

De cette tribune, tout comme à l'occasion d'autres forums, les dirigeants politiques essayent de présenter leurs perceptions, leurs attentes et leurs préoccupations concernant les manifestations complexes de la mondialisation. L'an passé, mon prédécesseur a affirmé que l'ONU doit représenter la solidarité institutionnalisée. À partir de cette opinion, nous estimons que l'ONU devrait remodeler son rôle de telle manière que la mondialisation soit bénéfique à toutes les nations et que ses excès soient corrigés.

La mondialisation crée des possibilités d'expansion commerciale, économique et financière. Toutefois, une meilleure compétitivité technologique et une liberté économique accrue ne génèrent pas automatiquement plus d'équité.

L'apport de la mondialisation à l'amélioration de la condition humaine restera limité à un nombre réduit de personnes, couches sociales et pays, si elle n'est pas orientée vers le bien commun. Cela suppose que, dans le nouveau contexte de l'intégration et de la participation aux processus de mondialisation, la bonne gouvernance combine d'une manière intelligente et prévisible les réformes économiques avec la responsabilité sociale, adapte le système éducatif et de formation professionnelle, lance des réformes institutionnelles qui doivent générer, à long terme, stabilité interne et emploi, sécurité individuelle et justice sociale, protection des intérêts économiques nationaux, des ressources et de l'environnement.

Le processus de mondialisation fait apparaître un nouvel équilibre entre les États, les organisations non gouvernementales et les sociétés transnationales. L'enjeu actuel consiste à utiliser ce potentiel afin d'in-

fluer sur le cours de la mondialisation et d'accroître son impact positif sur chaque vie. Cela implique qu'il faut rapprocher la mondialisation au niveau des individus grâce à la promotion des valeurs humaines, des principes et pratiques démocratiques; cela implique aussi une culture politique pluraliste, inclusive et ouverte; des économies qui assurent une vie décente à tous les citoyens et la prospérité de la société dans son ensemble; des institutions qui protègent à la fois l'individu, avec tous ses droits et libertés fondamentaux, et le bien commun. Rien ne peut véritablement profiter aux citoyens d'un pays si, en même temps, cela porte atteinte aux normes internationales qui régissent un monde démocratique.

Il faut unir nos efforts pour élargir le système de valeurs partagées par la communauté internationale. Dans ce système mondialisé, mais conflictuel, faire preuve de solidarité peut assurer un fondement solide au progrès et à la prospérité des individus et des nations. Dans cette perspective, j'ai la conviction que la solidarité en matière de formation et de répartition du capital éducatif est essentielle pour l'accès des jeunes aux perspectives de progrès offertes par la mondialisation. Je suis nettement en faveur d'élargir l'accès des jeunes aux nouvelles technologies fondées sur l'informatisation et la communication, par des investissements dans l'éducation informatique, sur la base de partenariats forts entre gouvernements, milieux d'affaires et organisations non gouvernementales. Face à la nouvelle réalité informatique de la mondialisation, la bonne gouvernance doit agir avec vision, responsabilité et solidarité. L'accès au capital éducatif informatique ne doit pas créer des nouvelles lignes de démarcation à travers la planète. Il doit bien plutôt unifier le monde, surtout les jeunes, en offrant de nouvelles perspectives de progrès, de communication et de succès professionnel. L'accès à l'éducation informatique signifiera en même temps l'émancipation civique, plus de transparence et moins de corruption.

Le premier mot clef – la solidarité – que j'ai essayé de décrire, doit être accompagné d'un deuxième – la responsabilité. Tant pour l'ONU que pour ses États Membres, la responsabilité est une autre manière de répondre aux forces de la mondialisation aux niveaux national et international. C'est pourquoi la Roumanie salue l'ensemble des priorités et recommandations formulées par le Secrétaire général dans son rapport à l'Assemblée du millénaire.

Les États Membres sont conscients que leur responsabilité est d'offrir à l'Organisation des Nations Unies – en ce que j'appellerai un rituel de la paix – leur soutien politique et les moyens concrets nécessaires pour une meilleure gestion de la mondialisation et pour l'accomplissement de son mandat. Ce rôle n'est pas facile. Alors que nous jouissons d'une exceptionnelle capacité technologique, la pauvreté continue d'être une triste réalité. Tandis que l'universalité des droits de l'homme est de plus en plus acceptée, les guerres inter-ethniques font des victimes innocentes. Tandis qu'on lutte contre le terrorisme, le trafic des drogues et le crime organisé, les États constatent que leurs adversaires sont aussi bien armés que leurs propres forces de police. L'absence de détermination et de promptitude s'agissant de prévenir la dégradation de l'environnement met en danger la vie sur notre planète. L'ONU doit lutter pour donner un visage humain à la mondialisation.

Au sein de notre propre Organisation, être responsables signifie aussi que nous devons renforcer l'autorité de l'ONU dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales, continuer le processus de réforme du Conseil de sécurité, une fois que nous avons convenu que l'augmentation du nombre de ses membres est justifiée; être plus efficace dans l'appui offert aux États Membres confrontés à de graves problèmes économiques et sociaux; et accroître la capacité d'organiser et déployer des missions de paix en temps utile.

Ces dernières années, nous avons assisté à la croissance du rôle des organisations non gouvernementales et d'autres acteurs non étatiques, notamment des puissantes sociétés transnationales. Il est nécessaire qu'elles aussi assument une responsabilité accrue. Les organisations non gouvernementales devraient être prêtes à mobiliser plus efficacement les ressources de la société civile au service du bien-être public.

En ce qui concerne les sociétés transnationales, nous sommes conscients de leur rôle s'agissant de stimuler les forces de la mondialisation et aussi d'en recueillir les fruits. Il n'est que juste que ces sociétés assument des responsabilités au-delà de leur propre profit. Il y a un long chemin à parcourir. C'est pourquoi il est grand temps de marcher dans cette direction dès maintenant.

Il faut partir de l'initiative « Pacte mondial » lancée par le Secrétaire général. En Roumanie, nous avons

déjà exploré ce potentiel et les résultats sont prometteurs. Nous estimons en fait que les milieux d'affaires peuvent apporter un soutien supplémentaire et promulguer un ensemble des valeurs essentielles dans les domaines des droits de l'homme, des normes du travail et de la protection de l'environnement. En fin de compte, le profit n'a pas de sens s'il ne conduit pas à améliorer la condition de tous.

(l'orateur poursuit en anglais)

Nous estimons que tous les États Membres, y compris la Roumanie, peuvent assumer une part de la responsabilité collective. De fait, mon pays s'efforce d'apporter sa propre contribution aux objectifs et buts des Nations Unies. Premièrement, la Roumanie est partie à la plupart des conventions et traités multilatéraux clefs mentionnés par le Secrétaire général dans le contexte du Sommet du millénaire.

Deuxièmement, nous avons présenté une importante résolution intitulée « Promotion et renforcement de la démocratie », qui a été adoptée par la Commission des droits de l'homme le 25 avril dernier. Encouragés par ce succès, nous allons inviter l'Assemblée générale à adopter cette résolution à la présente session. Nous avons la conviction que tous les membres de l'Assemblée générale sont prêts à réaffirmer leur reconnaissance des valeurs, principes et pratiques qui donnent tout son sens à une société démocratique.

Troisièmement, la Roumanie soutient pleinement le rôle de l'ONU dans le maintien de la paix. Nos Casques bleus ont servi en différents endroits où nous n'avions pas d'intérêt national spécifique autre que celui de maintenir la paix au nom du monde entier et des innocents qui constituent la majorité des victimes des conflits et des différends. Nous nous sommes efforcés de diversifier notre contribution aux opérations de maintien de la paix. La Roumanie se félicite également de sa participation à la première Brigade multinationale de déploiement rapide. C'est une manière claire d'exprimer notre appui au renforcement de la capacité de l'ONU de déployer rapidement et efficacement des unités de maintien de la paix. Dans le même contexte, nous saluons les travaux du Groupe d'étude sur les opérations de maintien de la paix, qui représente le cadre convaincant d'une réforme importante de cette fonction particulière.

Quatrièmement, nous estimons que le temps est venu de revoir le barème des contributions destinées aux opérations de maintien de la paix. Pour apporter

ma pierre à cet effort, je saisis cette occasion d'annoncer que la Roumanie souhaiterait passer progressivement du « groupe C » au « groupe B » du mécanisme des contributions pour le maintien de la paix. Nous lançons un appel à tous les pays Membres pour qu'ils travaillent ensemble à mettre fin à la crise financière actuelle.

Cinquièmement, dans le même esprit, permettez-moi de souligner que la Roumanie a augmenté sa contribution volontaire aux activités du Programme des Nations Unies pour le développement en Roumanie. C'est une manière de plus de réaffirmer notre soutien et notre intérêt pour les activités opérationnelles des Nations Unies.

Nous avons toujours appuyé les formes créatives et efficaces de coopération entre l'ONU et les organisations régionales. J'ai le plaisir d'annoncer à cet auditoire que la Roumanie assumera en 2001 la haute responsabilité de présider l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE). Nous mènerons une action énergique pour faire de l'OSCE une organisation plus efficace, fondée sur l'engagement spécifique d'améliorer la vie des citoyens de ses 54 États participants. De même, nous tirerons le meilleur parti des possibilités de dialogue et de coopération entre l'OSCE et l'ONU sur la prévention des conflits et la gestion des crises, le renforcement des institutions démocratiques et de l'état de droit, la lutte contre la corruption, ainsi qu'en d'autres domaines d'intérêt commun.

Ceci dit, je souhaiterais demander à tous les États Membres d'intégrer les deux ingrédients essentiels pour une action efficace, à savoir la solidarité et la responsabilité, dans le concept de la diplomatie totale. Cela signifie l'utilisation systématique d'une diplomatie ferme et compétente, à laquelle il faut faire appel avant que les tensions dangereuses ne se transforment en conflits. Cela signifie aussi qu'il faut donner la priorité absolue à la diplomatie, à la prévention et à la limitation des conflits, qui doivent être utilisées d'une manière ample et exhaustive dans toutes les circonstances pour le règlement pacifique des conflits. Tous les moyens prévus au chapitre VI de la Charte et tous ceux qui pourraient être créés par notre effort collectif, doivent renforcer la capacité de l'Organisation de faire face aux menaces et aux conflits, prévisibles ou imprévisibles.

L'évolution récente de certains conflits et différends de longue date confirme qu'au bout de chaque voie parsemée de victimes humaines, de destructions matérielles et de mentalités déformées, il y a la table de négociation. La diplomatie employée jusqu'à l'épuisement peut finalement s'avérer déterminante, à condition que toutes les possibilités des hommes d'État, des négociateurs professionnels, de l'opinion publique et de la société civile soient mobilisées pleinement. Le dialogue intense, la diplomatie et la souplesse de toutes les parties sont encore nécessaires dans les points chauds du monde, par exemple au Kosovo. La résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité est une remarquable innovation qui réunit les capacités de l'ONU et d'autres organisations régionales importantes, comme l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord, l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe et le Conseil de l'Europe. Agissons ensemble en nous laissant guider par cette révolution, pour faire en sorte que les disponibilités diplomatiques et matérielles de ces organisations aient un impact positif sur tous les habitants de cette province, quelle que soit leur origine ethnique ou leur religion.

Je lance le même appel à la responsabilité aux parties impliquées dans le conflit de Transdnestrie, avec l'espoir que les engagements pris lors du Sommet de l'OSCE tenu à Istanbul seront respectés, de manière à ce que l'an prochain, des mesures concrètes soient prises en ce qui concerne le retrait des troupes et des armes de cette partie de la République de Moldova.

Nous sommes conscients qu'il y a beaucoup de situations complexes et non résolues, qui nécessitent une mobilisation énergique. Nous sommes prêts à participer à un débat profond et responsable sur une intervention humanitaire. Nous allons nous joindre à d'autres délégations dans l'examen, avec une vision nouvelle, de l'utilisation des sanctions, afin de voir combien elles sont efficaces en ce qui concerne leur objectif et quelles en sont les conséquences pour la population civile innocente et pour les pays tiers.

Parmi les conséquences possibles, on retrouve les réactions irrationnelles de représailles de la part des pays visés. Par exemple, le maintien du blocage du Danube – c'est-à-dire le blocage de la navigation sur le Danube – cause des préjudices à tous les pays riverains. La tergiversation quant au déblocage du fleuve, sous divers prétextes, défie le droit international et se fait au mépris des intérêts économiques de la région. Chaque jour, les compagnies de navigation enregistrent

des pertes considérables, qui viennent s'ajouter au lourd fardeau qui pèse déjà sur les pays tiers depuis la période de la crise yougoslave.

En ce qui concerne la situation générale dans les Balkans, il faut constater que nous sommes loin d'atteindre une stabilité définitive. Nous assistons encore à une confrontation entre les forces de l'intégration et celles de la dissolution. Il est temps de se débarrasser des fantômes de l'intolérance et de la haine et d'ouvrir la porte à l'air frais de l'esprit européen intégrateur. Les résultats des mesures qui ont été prises par le régime inflexible de Belgrade sont facilement visibles aujourd'hui. Malheureusement, nos voisins sont obligés de faire face à une économie détruite et isolée, à une situation politique imprévisible, dans un État yougoslave autrefois viable et respecté, mais qui se trouve à présent dans un processus de démembrement. Une politique doit être jugée par ses résultats, et non pas par ses intentions. Nous sommes prêts à appuyer le retour de la Yougoslavie au sein de l'Europe dès qu'elle reviendra aux valeurs de la démocratie, de la tolérance et de la liberté d'expression.

Le conflit historique du Moyen-Orient n'est pas encore terminé. Mais c'est toujours la diplomatie qui nous permet encore d'espérer une solution. Nous saluons les récents efforts que les dirigeants israéliens et palestiniens ont déployés pour avancer sur la voie d'un règlement final. Cette année, nous avons eu de bonnes nouvelles de la péninsule coréenne, une région du monde où l'histoire a séparé un seul peuple en deux parties hostiles. C'est avec plaisir que la Roumanie constate qu'une nouvelle série de mesures diplomatiques et de contacts humains ouvre les perspectives d'une ère dont le premier bénéficiaire serait le peuple coréen.

Il est évident pour nous que la diplomatie totale peut réussir si elle est constamment et exclusivement basée sur les réalités humaines et sur l'aspiration fondamentale des gens à une vie pacifique et décente. En tenant compte du niveau de connaissances actuelles sans précédent, je suis convaincu qu'on peut trouver, en nous-même et dans nos sociétés, les ressources nécessaires pour qu'il y ait plus de tolérance, de respect mutuel et de dialogue, au lieu de la prédisposition primitive vers la haine, l'intolérance et l'agression.

C'est le devoir de l'ONU, en tant qu'unique organisation internationale à vocation universelle, d'identifier de nouvelles ressources pour nos efforts visant à

trouver des solutions aux problèmes d'intérêt mondial. Je suis heureux de constater que notre position coïncide, sur beaucoup de points, avec les idées importantes avancées par les participants au Sommet. À l'aube du nouveau millénaire, l'ONU doit continuer à agir pour le renouvellement de son image et de sa vigueur. La Roumanie continuera d'apporter sa propre contribution à la réalisation de cet objectif.

Le Président par intérim (*parle en arabe*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Abdul Ilah El-Khatib, Ministre des affaires étrangères du Royaume hachémite de Jordanie.

M. El-Khatib (Jordanie) (*parle en arabe*) : Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord vous féliciter de votre élection à la présidence de la présente session de l'Assemblée générale, et vous souhaiter tout le succès possible dans la direction de nos travaux, pour que nous en arrivions à des résultats qui seront bénéfiques à la communauté internationale. Je tiens également à remercier sincèrement votre prédécesseur, M. Theo-Ben Gurirab, des efforts qu'il a déployés avec succès lors de la cinquante-quatrième session. De plus, je voudrais également exprimer mon estime à M. Kofi Annan, le Secrétaire général de notre Organisation, pour son rapport et les efforts incessants qu'il déploie au service des buts et principes de l'Organisation, en vue d'en renforcer le rôle et d'en améliorer l'efficacité sur la scène internationale.

L'Assemblée générale tient sa cinquante-cinquième session dans le sillage du Sommet du millénaire, qui a été témoin d'une réunion historique des dirigeants du monde tenue sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies. L'importance et la signification du Sommet réaffirment l'attachement de la communauté internationale aux principes de la Charte des Nations Unies. Le Sommet devrait conduire au renforcement de son rôle en tant que meilleur cadre offrant aux États Membres un mécanisme adéquat pour organiser et régir les relations internationales sur la base d'un partenariat de coopération, particulièrement après la fin de la guerre froide et de ses concepts de polarisation et d'équilibre des pouvoirs, qui ont, par le passé, créé des divisions et des affrontements, épuisé des ressources considérables et causé de grandes souffrances dans de vastes régions du monde.

Les événements qui sont survenus sur la scène mondiale depuis la création de l'ONU exigent que l'on revoie les méthodes et les politiques adoptées jusqu'à

présent. Tout d'abord, les appels à la démocratie et les efforts déployés en vue de l'instaurer et d'en faire un mode de vie au sein des États devraient coïncider avec l'établissement de la démocratie dans les relations internationales et au sein de l'ONU elle-même. Il n'est pas logique de réclamer à cor et à cri l'établissement de la démocratie au niveau des États tout en la refusant sur la scène internationale où son absence se fait cruellement sentir et empêche de réaliser l'équité entre les Membres de l'Organisation – riches et pauvres, puissants et faibles.

Au cours des dernières années, l'ONU a connu des changements dans ses méthodes de travail; mais il faut souligner qu'il importe de préserver le rôle de l'Assemblée générale afin que le pouvoir du Conseil de sécurité, qui est le bras exécutif de l'Assemblée pour les questions de la paix et de la sécurité, ne soit pas renforcé au détriment du rôle de l'Assemblée générale et de ses divers autres organes qui sont censés garantir un équilibre et assurer la représentation collective de la volonté internationale.

De toute évidence, les États s'accordent largement à penser que la composition actuelle du Conseil de sécurité ne représente pas de manière équitable la communauté internationale et qu'il est nécessaire de corriger cette situation, d'autant plus que tous les États ont exprimé leur position à ce sujet dans le cadre de débats approfondis et que les mesures qui s'imposent sont devenues plus claires et plus spécifiques.

Tous les États Membres, qu'ils appartiennent au monde développé ou en développement, s'accordent à dire que la mondialisation et l'élimination des frontières et des obstacles aux échanges économiques offrent des possibilités mais comportent également des dangers. S'il facilite les échanges de biens et de services, de même que les courants d'idées, le phénomène de la mondialisation lance néanmoins au monde en développement des défis en approfondissant le fossé qui sépare ces pays du monde développé, notamment pour ce qui est des différences de leurs niveaux respectifs de développement scientifique et technologique.

Le phénomène de la mondialisation met également à rude épreuve l'identité et souveraineté des pays en développement. Il a en outre montré combien il est difficile pour ces pays de satisfaire aux exigences de l'intégration dans l'économie mondiale. En effet, tandis que la majorité des pays en développement se débattaient pour entrer dans l'ère industrielle, ils ont as-

sisté à l'entrée du monde développé dans l'ère des techniques de l'information. Tandis qu'ils s'efforçaient de fournir des services de base, tels que les infrastructures, les soins de santé, la protection sociale et l'éducation, ils ont alors assisté à une accélération vertigineuse du progrès technique et économique – phénomène qui a ébranlé leurs espoirs de rattraper les pays développés.

S'il est vrai que la mondialisation, l'ouverture aux échanges et l'intégration économique ont transformé le monde pour en faire un espace économique unique, l'accroissement des différences et des inégalités ne peut à long terme que porter préjudice à tous les pays. Dans ces conditions, il est impératif de reformuler les relations économiques en se fondant sur la coopération et le partenariat et de prendre des mesures pour réduire les inégalités, corriger les déséquilibres économiques et aider les pays en développement à adapter leurs économies afin qu'elles puissent répondre aux exigences de la mondialisation et de l'intégration. Qui plus est, l'expérience humaine a prouvé que la pauvreté et les grandes disparités économiques et sociales ont toujours été des causes profondes d'instabilité et d'affrontements.

Le processus de paix au Moyen-Orient traverse une phase extrêmement délicate. Ces dernières semaines et ces derniers mois, des efforts très louables ont été faits pour faire en sorte que les négociations israélo-palestiniennes portent leurs fruits et aboutissent à un règlement durable entre les deux parties.

La Jordanie a apporté une contribution vitale à toutes les phases du processus de paix car elle est convaincue que la paix est le seul choix réel qui s'offre à l'ensemble des États et des peuples de la région. En effet, les réalités géographiques et démographiques font qu'il est impossible pour une quelconque partie de régler ce conflit en imposant sa volonté ou en consacrant le statu quo en sa faveur. Il n'y a donc pas d'autre choix que d'établir la paix sur la base du droit, de la légitimité internationale, de la justice et de l'équilibre.

Bien que le récent sommet de Camp David n'ait pas débouché sur un accord entre Palestiniens et Israéliens, il a permis aux parties de réduire l'écart entre leurs positions et de préciser les conditions nécessaires pour parvenir à un règlement. Cela confirme la nécessité pour la communauté internationale en général et pour les États-Unis, en particulier, de poursuivre leurs

efforts pour mettre à profit les progrès réalisés jusqu'à présent.

L'instauration d'une paix durable dans la région ne sera possible que lorsque le peuple palestinien pourra exercer ses droits nationaux, et en premier lieu, son droit à être indépendant et à établir son propre État sur son territoire national, avec la ville sainte de Jérusalem comme capitale.

Cela signifie qu'il faudra trouver des solutions durables et réalisables aux principaux problèmes qui font l'objet des négociations sur le statut permanent. En ce qui concerne la question des territoires, les forces israéliennes doivent se retirer des territoires palestiniens occupés en 1967, conformément à la résolution 242 (1967) du Conseil de sécurité, afin qu'un État palestinien puisse être établi sur ces territoires, avec des frontières internationalement reconnues. Tout arrangement de sécurité qui pourrait éventuellement être convenu ne saurait se fonder sur une revendication de souveraineté découlant de l'occupation.

Le règlement du problème des réfugiés doit également être fondé sur le droit international et les différentes conventions internationales, ainsi que sur la résolution 194 (III) de l'Assemblée générale, qui met l'accent sur le droit des réfugiés à revenir dans leurs foyers et à être indemnisés. Les personnes déplacées suite à la guerre de juin 1967 doivent pouvoir retourner dans leurs foyers conformément à la résolution 237 (1967) du Conseil de sécurité.

La question de Jérusalem est une question clef pour la paix dans la région et elle doit être résolue en partant du principe que Jérusalem-Est est un territoire palestinien occupé depuis 1967 auquel s'applique la résolution 242 (1967). Jérusalem-Est devrait être placé sous la souveraineté palestinienne et devenir la capitale de l'État indépendant de Palestine. Les droits des Arabes et des musulmans sur les lieux saints islamiques et chrétiens à Jérusalem doivent être préservés car la souveraineté d'Israël sur ces lieux sacrés ne peut en aucun cas être acceptée.

Le statut de Jérusalem et son importance spirituelle et religieuse font qu'il est impératif que cette ville demeure une ville ouverte où la liberté de culte et l'accès aux lieux saints doivent être garantis pour tous les croyants.

La Jordanie a beaucoup souffert ces 50 dernières années du fait de la situation créée par la question de

Palestine et en particulier par le problème des réfugiés. Plus d'un demi-million de réfugiés vivent actuellement en Jordanie, soit 41 % de tous les réfugiés enregistrés par l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient, sans compter les personnes qui ont été déplacées à la suite de la guerre de juin 1967. Du fait de cette situation, la Jordanie a dû assumer un fardeau financier, économique et social considérable.

La Jordanie risque d'être soumise à des pressions susceptibles de menacer sa stabilité et celle de la région si le règlement ne satisfait pas ses intérêts vitaux légitimes. Les réfugiés et les personnes déplacées en Jordanie n'accepteront un règlement que si celui-ci reconnaît leurs droits fondamentaux à retourner dans leur patrie et à être indemnisés.

Chacun sait que la grande majorité de ces réfugiés ont obtenu la nationalité jordanienne à la suite de l'unification réalisée entre le Royaume hachémite de Jordanie et la Rive occidentale en 1950. La Déclaration d'unification prévoyait à l'époque le maintien de tous les droits arabes en Palestine et affirmait le caractère inaliénable des droits des réfugiés.

La préservation du droit au retour doit donc permettre à tous les réfugiés d'exercer librement leur choix. La Jordanie doit sauvegarder et préserver les droits de ses citoyens; elle en a la responsabilité au titre de son droit national et du droit international. Toute solution qui ne respectera pas les droits de la Jordanie et de ses citoyens ne pourra pas conduire à une paix juste et durable.

La question des réfugiés et la persistance de leurs souffrances ayant causé de graves préjudices à la Jordanie et lui ayant imposé un lourd fardeau, elle demande de recevoir une indemnisation juste et suffisante pour les dommages et les pertes qu'elle a subis. Nous nous efforcerons par tous les moyens d'assurer que nos revendications légitimes à cet égard sont prises en considération.

Il est à noter que le traité de paix jordanoisraélien stipule que la solution du problème des réfugiés doit être fondée sur le droit international et que ce problème doit être traité bilatéralement et parallèlement aux négociations sur le statut permanent. Il a également établi un mécanisme pour traiter l'ensemble des revendications financières des deux parties.

Les droits des réfugiés et des personnes déplacées à rentrer dans leur patrie et à recevoir des indemnités, et les droits de la Jordanie au titre du droit international et des résolutions de la légitimité internationale, prennent le pas sur les autres considérations. Par conséquent, la Jordanie n'acceptera qu'un règlement qui préservera ses droits légitimes et assurera une paix durable et globale dans la région. Faute de quoi, le conflit restera ouvert et explosif et portera les germes de l'instabilité dans la région. La situation des réfugiés en Jordanie constitue, en effet, un élément clef pour le succès de tout règlement auquel on parviendra.

Toujours en ce qui concerne les réfugiés, la Jordanie souligne encore une fois l'importance de soutenir l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) pour lui permettre d'exercer son mandat qui doit se poursuivre tant qu'une solution à cette question n'aura pas été pleinement mise en oeuvre. La Jordanie, qui accueille le plus grand nombre de réfugiés et qui est le donateur le plus important pour l'UNRWA, exprime sa reconnaissance à l'Office et appelle la communauté internationale à lui offrir les ressources financières dont il a besoin pour réaliser ses fonctions humanitaires, notamment dans cette phase délicate du processus de paix. Elle exprime également sa reconnaissance aux pays donateurs pour leurs contributions.

La paix au Moyen-Orient ne peut être durable si elle n'est pas globale. L'établissement de la paix sur le volet syrien est donc une condition préalable essentielle à la paix dans la région dans son ensemble. Les négociations sur ce volet doivent donc reprendre pour aboutir à un accord assurant le retour à la Syrie des Hauteurs du Golan occupées jusqu'à la ligne du 4 juin 1967 en application des résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité.

Le retrait d'Israël du sud du Liban sur la base de la résolution 425 (1978) du Conseil de sécurité est un fait positif qui, nous l'espérons, servira de base à la mise en oeuvre des autres résolutions du Conseil de sécurité et conduira à la réalisation d'une paix globale dans la région, qui souffre depuis de nombreuses décennies de la diminution de ses ressources et de l'énergie de ses peuples. Seule la paix assurera la sécurité pour tous. Elle devrait déboucher sur la fin de la course aux armements et l'utilisation des ressources pour le développement de la région qu'elle devrait libérer des armes de destruction massive.

Dix ans se sont écoulés depuis le début de la crise du Golfe provoquée par l'invasion du Koweït par l'Iraq et la région dans son ensemble continue d'en pâtir. L'Iraq continue de payer un lourd prix à la suite des sanctions générales qui continuent de lui être imposées et qui continuent de causer des souffrances sans précédent pour le peuple iraquien.

La Jordanie demande que l'on repense la situation en Iraq afin de mettre un terme à la souffrance du peuple iraquien, surtout parce que les sanctions collectives qui sont les plus sévères de ce genre dans l'histoire de l'Organisation des Nations Unies, n'ont pas atteint leur objectif qui était de renforcer la paix et la sécurité. Elles ont au contraire obtenu des résultats qui, à long terme, déboucheront sur des dangers qui menaceront la région tout entière. La nécessité de mettre en oeuvre et de respecter les résolutions du Conseil de sécurité n'est pas incompatible avec le maintien de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de l'Iraq ni avec le fait de s'abstenir de tout acte qui violerait ces résolutions. L'Iraq fait partie intégrante de la région et la persistance de la situation actuelle met en péril, à long terme, la sécurité et la stabilité de la région tout entière. La Jordanie demande le règlement de toutes les questions liées à l'invasion du Koweït par l'Iraq sur la base de la pleine mise en oeuvre des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, y compris celles qui traitent des prisonniers de guerre et des personnes disparues du Koweït et d'autres pays.

La Jordanie continue de connaître des difficultés économiques considérables du fait de l'application des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. De vastes secteurs de l'économie jordanienne ont en effet subi d'énormes pertes de ce fait. Il est donc impérieux de mettre un terme à l'effet négatif que les sanctions ont sur la Jordanie en faisant preuve d'une meilleure compréhension à l'égard de sa situation, en revoyant les politiques et les méthodes utilisées pour traiter le régime des sanctions et en interprétant plus justement les résolutions pertinentes.

En raison de notre foi profonde dans le rôle de l'Organisation des Nations Unies, les forces armées jordanienes jouent un rôle actif dans les opérations de maintien de la paix de l'Organisation des Nations Unies dans plusieurs régions du monde. Pour cette raison, la Jordanie est aujourd'hui le deuxième pays fournisseur de contingents aux opérations de maintien de la paix. Tout en prenant acte avec satisfaction du rapport Brahimi présenté par le Groupe d'étude sur les opéra-

tions de paix des Nations Unies (A/55/305), la Jordanie tient à appeler l'attention sur la nécessité de donner aux soldats de la paix suffisamment de moyens et de ressources pour leur permettre de réaliser leurs nobles objectifs. Nous préconisons un examen constructif du rapport afin de déterminer le meilleur moyen d'atteindre cet objectif. Dans cet esprit, nous soulignons l'importance qu'il y a à avoir un dialogue et des consultations avec les États qui contribuent aux opérations de maintien de la paix avant d'adopter des décisions importantes sur ces forces.

Par ailleurs, nous estimons que les événements étonnants dont nous sommes les témoins aujourd'hui, à différents niveaux, font qu'il est de plus en plus nécessaire de s'en remettre à l'ONU pour qu'elle mette au point et établisse des normes concernant la sécurité humaine. Le dialogue en cours sur la nécessité d'établir une complémentarité et un équilibre entre la souveraineté des États et les droits de l'homme ne fait que refléter l'importance de cette question. La souveraineté ne devrait pas permettre de masquer les violations des droits de l'homme. Il faut donc insister davantage sur l'importance de l'impartialité quand on traite des droits de l'homme.

Il n'est pas logique de continuer à garder le silence face aux souffrances de nations tout entières dont la dignité est bafouée et dont les droits fondamentaux sont violés, alors que l'on accorde presque toujours une place de premier rang à des questions secondaires qui sont exploitées périodiquement à des fins purement politiques.

En ce début de troisième millénaire, le monde entre dans une nouvelle époque qui nécessite la formation d'un nouveau mode de relations sur la scène internationale basé sur la responsabilité collective afin d'élargir et de préserver ce qui a déjà été réalisé. Il faut à notre planète un nouveau paradigme de relations internationales basé non pas sur l'affrontement et l'exclusion mais au contraire sur l'ouverture et sur un véritable partenariat.

L'intégration, qui comprend le chevauchement des intérêts et l'interdépendance, présuppose partenariat et solidarité entre les nations pour les aider à gérer le changement et à atténuer le manque de confiance associé à la crainte de l'échec. Le désir de la communauté internationale d'encourager et d'appuyer la volonté de changement renforcera certainement la capacité de faire face à ces changements avec un minimum

de pertes et persuadera ceux qui prennent ce risque que le monde d'aujourd'hui n'est pas basé sur une absence d'options et que le défi que nous devons tous relever est de savoir comment faire en sorte que l'homme, indépendamment de son origine ethnique, de sa situation économique ou de ses croyances religieuses, soit le premier bénéficiaire du développement réalisé par l'humanité dans les temps modernes. Telle est l'épreuve décisive à laquelle nous sommes tous confrontés aujourd'hui. En sortirons-nous vainqueurs?

Le Président par intérim : Le prochain orateur est S. E. M. George Papandreou, Ministre des affaires étrangères de la Grèce.

M. Papandreou (Grèce) (*parle en anglais*) : Permettez-moi d'exprimer mes sincères félicitations au Président à l'occasion de son élection. Je suis certain que ses qualités et ses talents garantiront le succès de la cinquante-cinquième session. Je voudrais également féliciter M. Theo-Ben Gurirab, son prédécesseur, pour ses réalisations. Enfin, je souscris au document des priorités de l'Union européenne qui a été élaboré par M. Hubert Védrine, Président du Conseil de l'Union européenne.

Certains croient que la violence pourrait être un trait intrinsèque de l'humanité. Mais les efforts inlassables déployés par l'humanité pour éliminer la violence, régler les antagonismes, résoudre pacifiquement les affrontements et prévenir la haine et les préjugés sont aussi un de ses traits. Que nous nous réunissions pour nous comprendre ou pour débattre, notre objectif a toujours été d'améliorer nos vies et de construire un avenir meilleur. Dès les temps antiques, nous avons essayé d'établir des normes de coexistence pacifique. Dans cet effort, nous avons créé des traditions et des religions, ainsi que des structures politiques. Grâce à ces normes, nous avons essayé de conjurer un sort qui semblait être dicté par la force, la pauvreté, l'oppression, les préjugés, les maladies chroniques et transmissibles, l'inégalité et un environnement en voie de dégradation.

Tout au long de l'histoire, nos efforts ont pris différentes formes. Mais ils ont tous commencé avec un premier pas unique : le principe général selon lequel, pour résoudre nos problèmes, nous devons oeuvrer conjointement.

Ce mois est marqué par deux événements qui rapprocheront les peuples de notre monde : l'Assemblée du millénaire et les Jeux olympiques. À l'aube du

XXI^e siècle, les nations se retrouveront, seront en compétition, s'opposeront, auront des vues différentes et des désaccords. Pourtant le monde n'a jamais été aussi uni et déterminé à s'attaquer à ses problèmes comme une communauté indivisible.

Dans l'environnement actuel, nos efforts pour construire un monde meilleur pour nos enfants peuvent et doivent être pancosmiques. Nous pouvons tous contribuer à un avenir qui inspire nos enfants et leur insuffle la volonté de croître et de créer. Comme le Secrétaire général, M. Kofi Annan, l'a dit avec beaucoup de sagesse,

« Nous affrontons des défis mondiaux qui nous obligent à oeuvrer ensemble. Si cela est vrai en matière économique et sociale, cela vaut encore davantage pour le défi que nous lançent les massacres et la guerre ».

Ces mots ont d'autant plus d'autorité qu'ils viennent d'une personne dont les compétences politiques, l'autorité morale et le dévouement ont contribué, dans de nombreux cas, à régler des problèmes conflictuels.

Lorsqu'un enfant est privé d'enfance et d'éducation parce qu'il se trouve dans la cellule sombre d'une prison, lorsqu'il est mutilé par l'explosion d'une mine ou qu'il meurt de faim, du sida ou à la guerre, nous ne sommes pas simplement les témoins d'un événement tragique. Nous ne voyons pas seulement l'état affligeant d'une communauté lointaine. Dans le monde d'aujourd'hui, lorsque nous voyons un enfant mourir, nous perdons un autre rayon d'espoir que notre communauté mondiale deviendra une, que nous vivrons dans la paix et que nous relèverons finalement les défis auxquels nous devons tous faire face ensemble.

En Grèce, nous sommes profondément conscients de cette réalité. Ce qui se passe aux environs de notre pays a des effets directs sur la façon dont nos enfants grandiront et s'épanouiront. Nous avons donc pris un engagement vis-à-vis de notre monde et, plus particulièrement, vis-à-vis de notre région, et c'est de cet engagement que je suis venu faire part à l'Assemblée aujourd'hui.

Les deux grands événements de ce mois de septembre – cette Assemblée et les Jeux olympiques – symbolisent le début d'une ère pour mon pays. Après cette semaine ministérielle de l'Assemblée générale, la Grèce hissera le drapeau olympique à Sydney. Pour la deuxième fois en un siècle pratiquement, la commu-

nauté internationale confiera à Athènes la responsabilité de l'Olympiade.

Au cours des quatre prochaines années, Athènes s'engage à organiser une olympiade à la fois sportive et culturelle. Aujourd'hui, j'engage notre pays à organiser une Olympiade pour la paix : quatre ans d'efforts les plus inlassables et un engagement vis-à-vis de la communauté internationale de combattre les maux qui ont maintenu notre communauté des nations dans la guerre, sous le totalitarisme et l'oppression.

Je promets aujourd'hui que lorsque la flamme olympique de nos ancêtres s'élèvera dans le ciel d'Athènes, elle éclairera plus qu'un stade brillant. Elle illuminera toute une région de lutte pour la paix, la démocratie et la justice. Les quatre prochaines années – les années qui coïncident avec l'Olympiade grecque – détermineront la scène sur laquelle se déroulera cet événement futur. La mondialisation de l'économie, le pouvoir accru des médias et l'évolution rapide de la technologie de l'information, les communications et la biotechnologie ne sont que certains de ces nouveaux défis.

Tout en créant des richesses incroyables pour beaucoup, la mondialisation favorise des conditions propices aux conflits et à la pauvreté. La nouvelle économie ne peut être dominée par certains intérêts, et elle doit être contrôlée pour promouvoir tant la démocratie que la sécurité humaine. Au cours des quatre prochaines années, la Grèce jouera un rôle actif sur la scène internationale pour faire face à ce problème de la mondialisation. C'est pourquoi la Grèce a également accepté avec enthousiasme l'invitation à se joindre au Réseau de sécurité humaine.

Les lois relatives aux droits de l'homme ne peuvent pas à elles seules assurer la jouissance des droits de l'homme. Elles doivent être renforcées par la responsabilité civique et des institutions démocratiques. Il nous faut créer des structures qui dépassent les déficits démocratiques de la communauté mondiale. Nous devons créer une coopération régionale, construire des structures civiques et des services communautaires et travailler en collaboration avec les organisations non gouvernementales. Nous devons éduquer nos citoyens et nos sociétés pour qu'ils contrôlent ce processus et que leur voix puisse être entendue.

À notre avis, c'est là le rôle de l'ONU. Cette honorable Organisation peut et doit combler l'écart entre les défis mondiaux auxquels nous sommes confrontés

et les déficits démocratiques qui existent dans notre culture planétaire. Nous pensons que le moment est venu de faire passer l'ONU du rôle d'organisation oeuvrant pour une démocratie universelle à celui d'organisation capable de démocratiser le processus de mondialisation. L'ordre du jour du Sommet du millénaire est une preuve que la communauté internationale partage ces points de vue. Les initiatives prises au sein de l'ONU peuvent faire de notre monde un meilleur lieu de séjour. Je donne un exemple unique mais puissant. Le 7 septembre, les nations ont été invitées à signer et à ratifier le Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant sur la participation des enfants aux conflits armés. Quelles que soient les causes de la brutalité du monde moderne contre les enfants, il est temps d'y mettre un terme – d'appeler à une trêve. Le principe le plus fondamental est que les enfants ne doivent pas participer à la guerre. C'est seulement l'une des initiatives que la Grèce appuiera activement sur la scène internationale au cours des années à venir.

En même temps, notre avis concernant le but des organisations internationales vient de la riche expérience que nous avons acquise dans notre région. À commencer par la guerre au Kosovo, mon pays a participé activement aux événements qui se déroulent dans la région. Nous pensons que les leçons de cet engagement peuvent grandement contribuer à l'oeuvre de ces organisations. Nous tenons absolument à partager notre expérience avec la communauté internationale.

Nous pensons que la stabilité dans notre région est une condition préalable à la sécurité de la Grèce, et nous entendons par stabilité la pratique de la démocratie, la consolidation des institutions qui garantissent la transparence et l'obligation redditionnelle, la réduction des inégalités économiques et la primauté du droit dans nos sociétés et entre nos pays. Notre sécurité vient de ce que nous sommes membre de l'Union européenne et de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord, et nous oeuvrons pour que les pays de la région puissent bénéficier de l'effet stabilisateur de leur future appartenance à ces institutions.

Durant la guerre du Kosovo, mes collègues des pays voisins et moi-même avons décidé de coopérer étroitement pour alléger les souffrances humaines et éviter un surcroît d'instabilité dans la région. Nous avons compris que nos sorts étaient intimement liés. Ainsi, nous avons été poussés à découvrir les moyens d'accroître notre coopération et notre efficacité pour faire face à nos problèmes. Faute de quoi nous aurions

été condamnés à des querelles constantes, au conflit et à l'isolement dans le monde. Dans les quatre années à venir, la Grèce construira sur cette base. Nous sommes déterminés à transformer le fléau de la guerre et ses souvenirs cruels en une chance pour les générations futures.

Par ce processus, j'espère que la Grèce a réussi à faire sentir à la communauté internationale l'importance d'une politique cohérente, universelle et unificatrice à l'égard de l'Europe du Sud-Est. De la Bosnie à Chypre, nous avons les mêmes objectifs : nous voulons que les pays de la région forment chacun un tout complet, qu'ils soient pacifiques et démocratiques; nous voulons qu'ils demeurent multiculturels et qu'ils se joignent à l'Union européenne. La Yougoslavie est, elle aussi, une partie essentielle de ce cadre politique. Nous souhaitons vivement voir le retour de la Yougoslavie au sein de l'Europe. J'appuie l'appel lancé par mon collègue roumain à repenser notre politique des sanctions, qui souvent ont l'effet inverse de celui que nous recherchons.

Tel est notre message. Même s'il s'agit d'un simple ballon d'essai, notre message est un changement radical par rapport au passé, lorsque le favoritisme, les complexités de la guerre froide et l'application de normes inégales selon les cas ont continuellement brisé le courage des populations de la région. Le moment est venu d'y mettre fin. Nous devons cesser de retracer les frontières autour de communautés ethniquement homogènes tout en les contraignant à chercher la faveur des grandes puissances. Au cours des quatre prochaines années, nous engagerons la Grèce dans un effort visant à transformer la multitude des races, des religions et des ethnies dans la région en un instrument de solidarité et de stabilité – un kaléidoscope magnifique de coopération multiculturelle créative.

La vision de la Grèce pour les Balkans, c'est celle d'une région où la démocratie devient enfin la norme; où les aspirations des citoyens peuvent enfin être satisfaites par des méthodes pacifiques et démocratiques; où les droits des minorités sont respectés; et où les gouvernements sont responsables, les économies transparentes, où les politiques permettent la pleine participation de tous les éléments de la société.

Le monde a une responsabilité à exercer s'agissant d'appuyer cette vision pour notre région. Nous devons rendre autonome la région, qui traditionnellement souffre de handicaps, est tributaire d'une collecti-

tivité mondiale formée d'intérêts rivaux et source de confus signaux contradictoires, et maintenu par elle dans la division. Il faut que cette balkanisation de la région soit remplacée par une coordination de l'effort international.

C'est pour cela que nous avons activement soutenu et encouragé cette nouvelle démarche de la communauté internationale. L'année dernière, nos efforts ont permis d'aider plus de 40 pays à développer un partenariat unique entre la communauté internationale et l'Europe du Sud-Est. Nous avons appelé ce contrat le Pacte de stabilité. Nous voyons très bien comment le Pacte de stabilité peut atteindre ses objectifs et il est de bon augure que l'Union européenne, les États-Unis et la Russie coopèrent étroitement dans ce cadre. On peut aussi parvenir à l'intégration régionale, car le Pacte de stabilité encourage les investissements dans les projets d'infrastructure. L'éducation est un objectif prioritaire qui renforce la démocratie et les institutions. Elle est un élément de cohésion qui stimule la croissance économique. Le Pacte encourage activement le respect du droit parmi les États et les populations de la région.

Notre ordre du jour pour les quatre prochaines années et notre position dans les organisations internationales sont aussi influencés par notre récente expérience avec la Turquie. Pour la première fois dans notre histoire récente, les tremblements de terre qui ont secoué la Grèce et la Turquie, il y a un an, ont créé un climat nouveau. De la tragédie, est né un sentiment sincère de chaleur humaine. On a vu des actes spectaculaires et spontanés de fraternité et de solidarité. Notre mandat était clair. Nos peuples veulent vivre en paix, ensemble.

Depuis les tremblements de terre, Grecs et Turcs mettent à profit chaque occasion pour faire connaissance avec leurs voisins retrouvés, les rencontrer, échanger des expériences et rattraper le temps perdu. Au niveau bilatéral, nous avons signé en une seule année 10 accords qui modifieront profondément l'environnement dans lequel nous agissons. Pour nous, ces accords ne sont pas le résultat provisoire de ce qu'on a récemment nommé un séisme diplomatique. Il s'agit au contraire du début d'un long processus qui changera profondément nos vies dans les années à venir.

Nous avons entamé un dialogue. Un dialogue honnête. Et bien que nous puissions avoir (et que nous ayons) des divergences sur nombre de sujets, comme Chypre ou notre vision des relations bilatérales par

exemple, cette démarche ouverte ne peut que déboucher sur la solution progressive de nos problèmes. En m'exprimant aujourd'hui, je sais que les représentants de la partie turque ne seront peut-être pas d'accord sur beaucoup de points. Mais ils savent que nous sommes honnêtes. Nous sommes honnêtes dans notre propos et notre souhait d'ouvrir une relation nouvelle et pacifique.

Je crois que la Grèce et la Turquie n'ont d'autre choix que d'explorer de nouvelles voies vers la coopération. Je crois que notre intérêt mutuel peut peser plus lourd que nos divergences politiques. Nous pouvons et nous devons résoudre ces différences par des moyens pacifiques. Ces moyens nous sont donnés par la Cour internationale de Justice.

La décision de l'Union européenne, prise en décembre à Helsinki, de relever le statut de la Turquie et d'en faire un pays candidat à l'adhésion, marque un tournant historique dans les relations gréco-turques. Helsinki ne marque pas la fin des efforts de la Grèce. C'est le début d'une nouvelle initiative grecque tout aussi courageuse. Dans ce contexte, nous sommes disposés à discuter plus avant de mesures destinées à améliorer la confiance entre la Grèce et la Turquie.

Je ne veux pas donner la fausse impression que tous nos problèmes ont été soudain résolus. Il est fort regrettable qu'un certain nombre d'actes et de prises de position continuent de saper ces efforts difficiles et sincères, et il en est qui souhaiteraient certainement que nos efforts échouent. Il est de notre devoir historique de surmonter ces difficultés et de maintenir l'élan, conformément au mandat de paix que nous ont confié nos peuples.

J'aimerais remercier le Secrétaire général et tous ceux qui travaillent avec lui afin de trouver une solution juste à Chypre. Cette solution doit être basée sur les résolutions des Nations Unies : une entité internationale, une citoyenneté, une souveraineté unique dans le cadre d'une fédération regroupant deux zones, deux communautés.

À ce stade, je lui demanderais de poursuivre les entretiens de paix sur cette base. L'application des résolutions de l'ONU n'est pas importante seulement pour Chypre. Elle l'est aussi pour la position morale de cette Organisation si essentielle. L'inaction et l'application de normes différentes selon les cas ne peuvent qu'entamer la crédibilité de l'ONU aux yeux de beaucoup de pays et beaucoup de peuples.

On ne peut pas accepter des événements comme ceux qui se sont produits récemment à Strovilia. La responsabilité incombe ici à l'ONU, aux pays garants et à tous ceux qui ont leur mot à dire dans les affaires internationales. Il est devenu évident que la situation actuelle à Chypre et son occupation par des forces étrangères mettent en question l'intégrité et la crédibilité de cette honorable organisation. Je sais que ce mot peut apparaître douloureux, mais Chypre est une île occupée, et cela doit cesser. Nous devons dépasser cette situation et il faudra du courage; du courage de la part de toutes les parties intéressées.

Une solution au problème de Chypre peut et doit être envisagée comme une victoire pour tous. C'est vital pour la paix, la stabilité et la sécurité dans notre région. Je crois sincèrement que les communautés chypriote grecque et chypriote turque peuvent trouver des solutions. Nous devons leur permettre de vivre ensemble pacifiquement. Nous pouvons les aider dans ce processus. La Grèce et la Turquie peuvent les aider. C'est Chypre qui va unir ou diviser la Grèce et la Turquie. Il est de notre responsabilité de coopérer sur la question de Chypre et d'aider à une solution. À travers leur rapprochement, la Grèce et la Turquie ont une occasion rare d'aider les citoyens de Chypre à reconstruire leur île, leurs foyers et à réaliser leurs rêves. Ces efforts devraient permettre à chaque Chypriote de bénéficier sous un toit européen de l'égalité devant la loi, de la sécurité, de la protection des droits de l'homme, d'une représentation politique appropriée et de la sécurité.

Chypre, la Turquie et la Grèce : pour toute personne qui se penche sur notre avenir, nos avens sont aussi imbriqués que nos histoires. Réunifier Chypre dans un cadre fédéral au sein de l'Union européenne, cela ne répondra pas seulement aux aspirations européennes de stabilité dans la région. Cela répondra aussi aux aspirations de chaque citoyen dans chacun des pays concernés.

J'élargis mon appel à l'adresse des Chypriotes turcs. Il faut qu'ils soient à nos côtés, dans notre famille européenne élargie. Cette famille ne leur garantit pas seulement la solidarité du peuple grec, mais aussi l'engagement du Gouvernement grec. Nos citoyens ne mettront pleinement à profit les grandes perspectives qui leur sont ouvertes que si l'on fait tomber ce dernier mur à Chypre.

Notre connaissance de la région, notre rapprochement avec la Turquie et nos efforts constants pour

une solution juste à Chypre ont donné une nouvelle voix à la Grèce dans la communauté internationale. Nous chérissons cette nouvelle capacité et nous avons l'intention de l'amplifier. Durant nos olympiades pour la paix, nous projetons de suivre attentivement les événements au Moyen-Orient, car nous sommes toujours à la recherche de méthodes pour aider au processus de paix qui porte tant d'espoirs. Nous suivrons de près les événements dans les pays du Sud, et en particulier en Afrique, continent auquel les Grecs réservent une place spéciale dans leur coeur. Nous mettrons l'accent sur les enfants : leurs droits, leur droit à une vie sans violence.

Nos olympiades pour la paix seront centrées sur des initiatives internationales qui permettront à chaque pays de jouer un rôle. Partant de nos anciennes traditions, nous travaillons à rétablir la pratique de la Trêve olympique. Nous attendons le jour où la tradition d'arrêter les hostilités durant les Jeux olympiques deviendra le germe d'une paix plus durable. D'énormes ressources sont gaspillées dans les programmes militaires et les guerres et il faut les canaliser au profit de la santé, de l'éducation, de la culture et des sports. C'est dans ce but qu'en étroite collaboration avec le Comité international olympique et le Président Samaranch, nous avons créé en Grèce un Centre international pour la Trêve olympique.

En grec (ancien et moderne), le mot trêve se dit *ekecheiria*. Il comporte un double sens. Cela signifie mettre son arme de côté, mais aussi serrer la main en signe d'amitié. Nous ne voulons pas simplement une trêve provisoire, mais une trêve permanente, une trêve active.

Le concept de Trêve olympique peut compléter le travail des organisations nationales et internationales spécialisées dans la prévention et la résolution des conflits, ainsi que le travail, dans le même secteur, des organisations intergouvernementales et non gouvernementales. Le Centre d'Olympie offrira un sanctuaire aux activités de consolidation de la paix. Cette année, nous avons hébergé des enfants venant des Balkans en guerre. En Bosnie, la trêve de 1992 a permis de vacciner les enfants. La trêve de Sidney, cette année, permettra de voir les athlètes de Corée du Nord et Corée du Sud défilant sous les mêmes drapeaux : un moment historique.

J'ai commencé mon allocution en disant que les rassemblements ont toujours constitué le préalable de la construction d'un monde meilleur et d'un avenir plus

sûr. Pour finir, j'adresse un appel aux Membres. Reprenez cette vieille tradition qui à cette heure n'est plus seulement grecque. Elle est devenue universelle. Utilisez-la pour compléter vos efforts et encourager la nouvelle génération à choisir la paix et la coopération, au-delà des divisions ethniques, raciales, religieuses ou autres.

Voilà l'objectif de la Trêve olympique. Et c'est sur cette fondation que la Grèce va construire son Olympiade pour la paix pendant quatre ans.

Le Président par intérim : J'invite maintenant S. E. M. Josep Piqué, Ministre des affaires étrangères du Royaume d'Espagne, à prendre la parole.

M. Piqué (Espagne) (*parle en espagnol*) : Je voudrais féliciter sincèrement le Président de son élection à la présidence de l'Assemblée du millénaire. Je voudrais également exprimer ma gratitude pour le travail accompli par son prédécesseur, le Ministre namibien des affaires étrangères Theo-Ben Gurirab, travail qui a été parachevé par le récent Sommet du millénaire.

Je souhaite la bienvenue à Tuvalu, nouveau Membre de l'Organisation des Nations Unies. Je suis sûr qu'il apportera une contribution utile et enrichissante à l'action de l'Organisation.

Quel type d'organisation souhaitons-nous? Pourquoi, et pour quel objectif avons-nous besoin de l'ONU en ce nouveau millénaire? Le Sommet du millénaire a été convoqué pour répondre à ces questions. La tâche de l'Assemblée générale est de concevoir et de mettre en oeuvre les directives proposées par le Sommet. L'Espagne voudrait suggérer quelques idées pour réaliser des progrès dans trois domaines fondamentaux de l'action de l'Organisation : la gestion de la mondialisation, la lutte contre la pauvreté et le rétablissement de la paix.

L'Organisation que nous voulons doit être notre principal instrument pour répondre aux nombreux défis de la mondialisation. Sa nature universelle met notre Organisation en situation idéale pour cet objectif. Ce serait impardonnable de ne pas être capables d'atteindre cet objectif, qui doit être poursuivi dans de très nombreux domaines, dont celui des droits de l'homme. Le processus d'universalisation des droits de l'homme constitue l'une des contributions les plus importantes de l'ONU aux relations internationales depuis l'adoption de la Déclaration universelle des droits de l'homme, en 1948. Si le XXe siècle a été celui de

l'élaboration et de la structuration des droits de l'homme au plan international, le prochain siècle doit être celui de leur mise en oeuvre effective et universelle.

Les pratiques à éliminer touchent la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance. La Conférence mondiale contre le racisme de 2001 doit être un instrument effectif à cette fin. Nous devons également nous efforcer d'éliminer la peine de mort, que nous considérons comme un châtiment contraire à la dignité de l'être humain. L'adoption de moratoires dans son application pourrait être un premier pas vers son élimination totale.

Notre Organisation doit également nous permettre d'apporter des solutions empreintes d'un esprit de solidarité aux problèmes humanitaires qui, jusqu'à présent, n'ont pas été traités. Les conséquences en ont été supportées par des populations civiles sans défense. Je pense à la situation des réfugiés et des personnes déplacées dans leur propre pays, aux victimes civiles de conflits armés et aux agents des organisations internationales de secours qui sont soumis aux menaces et aux contraintes. Il est fondamental d'élargir la portée de notre action dans ce domaine et d'accorder une attention particulière aux catégories les plus vulnérables de la population.

La semaine dernière, dans cette ville même, le Premier Ministre espagnol a signé les deux Protocoles facultatifs à la Convention relative aux droits de l'enfant, concernant les enfants dans les conflits armés, la vente des enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants. De même, l'Assemblée générale a adopté cette année une résolution (54/262) sur la tenue en Espagne, en 2002, de la deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement. Nous ferons tout pour assurer le succès de cet important événement.

Dans ce contexte général, comment ne pas mentionner la question de l'« intervention humanitaire », présentée plus d'une fois par le Secrétaire général dans les termes appropriés? L'ONU que nous voulons ne peut être une organisation qui reste paralysée face à des violations massives des droits de l'homme, quel que soit le lieu où elles sont commises. Lorsque cela a eu lieu, son prestige en a gravement souffert et elle a été tenue à l'écart de la prise de décision en temps de crise. La répugnance provoquée par une attitude passive face à ces atrocités et la nécessité de renforcer le rôle de

l'Organisation en situation de crise sont deux faces d'une même pièce. Il est fondamental que nous puissions établir des points de consensus sur au moins deux questions fondamentales.

La première concerne les actions auxquelles la communauté internationale ne peut assister les bras croisés, telles que les crimes de guerre, les crimes contre l'humanité et le génocide, qui sont des délits évoqués dans le Statut de Rome de la Cour pénale internationale. Il faut également établir un consensus entre les membres permanents du Conseil de sécurité sur les cas où ils doivent s'abstenir d'exercer leur veto pour bloquer des résolutions du Conseil visant à mettre fin à de graves violations des droits de l'homme. Le principe de la souveraineté de l'État continue d'être fondamental dans la société internationale contemporaine, mais il ne doit pas être utilisé comme bouclier pour fouler aux pieds les droits de l'homme en toute impunité.

La création de la Cour pénale internationale illustre le sens dans lequel évolue la communauté internationale dans ce domaine. La création d'un système international de justice pénale constitue le changement le plus important intervenu dans le droit international depuis l'adoption de la Charte de San Francisco. Je suis heureux d'informer l'Assemblée que le processus de ratification par mon pays du Statut de Rome a été achevé hier. J'espère que la Cour deviendra une réalité à court terme. Je veux croire que le Statut de Rome sera signé et ratifié par le plus grand nombre possible d'États sans affecter directement ou indirectement son intégrité et son efficacité.

S'il y a une question qui nous fait comprendre qu'il existe des intérêts mondiaux qui requièrent notre gestion collective, c'est celle de la protection de l'environnement. Il est impératif que le Protocole de Kyoto, destiné à combattre les émissions de gaz à effet de serre, soit mis en oeuvre en 2002 au plus tard. L'Espagne est signataire du Protocole ainsi que des accords sur la couche d'ozone, la biodiversité, la biosécurité et la désertification, et cette dernière question touche particulièrement mon pays.

Malheureusement, la mondialisation a également créé de nouvelles possibilités d'extension de fléaux universels tels que le terrorisme et le crime organisé transfrontalier. Mais la mondialisation nous donne également de nouveaux instruments pour les combattre, si nous nous mettons d'accord sur la façon de les utili-

ser. L'Espagne appuie l'élaboration d'une convention générale contre le terrorisme international, et remercie l'Inde de son initiative à cet égard. Les travaux visant l'adoption d'une convention contre le crime organisé transnational doivent être également achevés.

L'une des priorités majeures de l'ONU est la lutte contre la pauvreté. Le Sommet du millénaire a accordé une attention particulière aux mesures destinées à éliminer la pauvreté. La mise en oeuvre de ces mesures doit être un aspect fondamental du travail de l'Assemblée générale. L'ONU que nous voulons doit faire en sorte que les pays développés et les pays en développement concluent des accords sur le rôle qu'ils doivent jouer à cette fin.

Les rencontres de haut niveau qui auront lieu en 2001 sur le financement du développement et sur les pays les moins avancés ne doivent pas être une occasion perdue. L'Espagne fera tout pour contribuer à leur succès. Mon pays suit les directives du Sommet mondial pour le développement social, qui suggèrent qu'au moins 20 % des ressources en matière de coopération soient consacrées aux secteurs sociaux essentiels tels que la santé, l'éducation, le logement et l'emploi, domaines qui ont le plus grand impact sur les catégories les moins privilégiées de la population, et donc sur l'élimination de la pauvreté. L'Espagne a préparé un programme ambitieux de microcrédit visant à répondre aux besoins des catégories les moins favorisées des populations des pays en développement.

De même, l'Espagne a commencé des programmes de réduction de la dette dans plusieurs pays, y compris le Mozambique et les pays d'Amérique centrale les plus touchés par l'ouragan Mitch. Nous soutenons résolument l'Initiative en faveur des pays pauvres les plus endettés. Des pays à revenu moyen ayant de graves problèmes de dette extérieure ne doivent pas être exclus des plans d'allègement de la dette tant qu'ils mettent en oeuvre des programmes nationaux efficaces d'élimination de la pauvreté.

Dans le domaine de la santé, on a enregistré ces dernières années plusieurs échecs dans la lutte contre les maladies infectieuses, notamment en Afrique. L'Espagne appuie activement le Programme commun des Nations Unies sur le VIH et le sida et les efforts en cours destinés à faciliter l'accès aux médicaments contre le sida pour les malades des pays en développement. L'Espagne appuie également la tenue d'une session extraordinaire de l'Assemblée générale qui serait

consacrée à cette maladie. En outre, l'Espagne s'intéresse particulièrement à examiner d'éventuelles mesures contre d'autres maladies infectieuses et parasitaires, notamment en Afrique.

La première phrase de la Charte souligne la détermination des Nations Unies de préserver les générations futures du fléau de la guerre. Nous ne devons pas nous résigner à une prolongation indéfinie de certains conflits régionaux. En Afrique, une solution n'a pas encore été trouvée à la crise du Congo qui, depuis des années, ravage l'un des pays les plus riches et les plus influents du continent. L'Angola et la Sierra Leone continue être le théâtre de conflits civils, qui sont souvent financés par la vente illégale de diamants et d'autres ressources précieuses.

Un appui politique tangible aux Nations Unies et à la mission déployée sur le terrain constitue une constante de la politique de l'Espagne concernant le problème du Sahara occidental. Mon pays sera donc toujours attaché à un règlement définitif de ce différend au cours de cette phase décisive et il appuiera les efforts qu'accomplissent le Secrétaire général et son Envoyé personnel, au titre de la résolution 1309 (2000) du Conseil de sécurité.

Dans le Moyen-Orient, de nouvelles perspectives de paix sont apparues après le Sommet de Camp David. Il est essentiel de consolider les progrès importants qui y ont été réalisés et de saisir cette occasion historique pour parvenir à un accord sur toutes les questions non réglées. L'Espagne estime que, conformément à la Déclaration de Berlin, le peuple palestinien a le droit d'établir son propre État. L'évolution du processus de paix doit se refléter dans les résolutions que l'Assemblée générale adoptera cette année, lesquelles ne devront pas être une répétition mécanique du libellé des années précédentes.

La situation en Iraq s'avère néanmoins frustrante. L'interruption des inspections d'armements, l'absence d'une date prévisible de la levée des sanctions, la poursuite des interventions armées et la situation humanitaire difficile dans le pays constituent dans leur ensemble une situation peu encourageante. Il est essentiel de renforcer le consensus sur cette question au niveau du Conseil de sécurité, et que l'Iraq collabore avec l'ONU pour une pleine mise en oeuvre de la résolution 1284 (1999) et des autres résolutions pertinentes.

En ce qui concerne l'Amérique Latine, il est essentiel que la communauté internationale envoie un

message de soutien clair au processus de paix en Colombie. Les efforts du Président Pastrana afin de trouver un accord, qui mettra fin à des décennies marquées par l'insécurité et la violence, méritent que nous les appuyons tous.

Les difficultés que connaît la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo pour s'acquitter de sa tâche ne doivent pas dissimuler les réussites d'ores et déjà obtenues dans ce qui est probablement l'opération de maintien de la paix comportant les objectifs les plus vastes que l'ONU ait jamais entreprise. Ces objectifs consistent à pacifier le territoire, réconcilier sa population, reconstruire son économie, et permettre que le Kosovo, comme l'énonce la résolution 1244 (1999), puisse jouir d'une autonomie substantielle et d'une administration véritablement sienne, dans le respect du principe de souveraineté territoriale et d'intégrité de la République fédérale de Yougoslavie.

Beaucoup de ces conflits auraient peut-être pu être évités. L'Espagne appuie sans réserve les efforts déployés par le Secrétaire général pour orienter la stratégie de l'Organisation vers la prévention des conflits. Son rapport sur l'Afrique nous offre une démarche novatrice, proposant tout un ensemble de mesures pour faire face aux conflits sur le continent africain.

Un élément important de cet arsenal de diplomatie préventive est constitué par une saine politique de sanctions. Les régimes de sanctions doivent être gradués de manière prudente afin de réaliser leurs objectifs. Ils pénalisent un gouvernement particulier dont les politiques constituent une menace pour la paix, sans pour autant nuire aux populations civiles, qui très souvent n'ont pas la capacité d'influencer les décisions de leur gouvernement, ni à des tiers. Les sanctions doivent être appliquées de façon souple et contenir des mécanismes de révision périodique, qui leur permettent de s'adapter à l'évolution des circonstances.

Le désarmement et la non-prolifération sont deux autres éléments essentiels de la prévention des conflits. Il est crucial de surmonter les reculs enregistrés ces derniers mois dans le processus de non-prolifération nucléaire et d'encourager la signature et la ratification du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires afin d'en obtenir l'entrée en vigueur rapide. Il est également inquiétant que l'on n'ait pas encore pu commencer les négociations d'un protocole sur les matières fissiles. Il est urgent d'obtenir le consensus nécessaire à ces fins.

La conclusion des négociations sur le protocole de vérification de la Convention des armes biologiques doit représenter une avancée aussi importante dans ce domaine que l'entrée en vigueur de la Convention sur les armes chimiques. De la même manière, la Conférence des Nations Unies sur le commerce illégal des armes légères sous tous ses aspects, qui se tiendra en 2001, doit représenter un jalon analogue à celui que fut la Convention d'Ottawa sur les mines antipersonnel.

Un autre objectif de l'ONU doit être de conclure le processus de décolonisation dans le monde en venant à bout des derniers vestiges du colonialisme. L'un de ces vestiges persiste, et c'est un douloureux anachronisme, sur le territoire espagnol. Je veux bien sûr parler de Gibraltar, là où, presque trois siècles après que la population fut expulsée et le rocher occupé par les soldats britanniques, se perpétue une situation coloniale, qui porte atteinte à l'intégrité territoriale de mon pays et qui va à l'encontre des dispositions de la résolution 2353 (XXII) de l'Assemblée générale. Recouvrer la souveraineté sur cette partie de notre territoire est un objectif ancien pour l'Espagne, qui prône un dialogue substantiel. Il est regrettable que le Royaume-Uni n'ait pas fait preuve d'une véritable volonté politique de résoudre le problème. C'est pour cette raison que 15 ans après le début du dialogue bilatéral dans le contexte du processus de Bruxelles, et en dépit des décisions de l'Assemblée générale, nous ne notons aucun progrès à cet égard, en dépit des propositions concrètes que nous avons présentées.

Nous voulons une ONU qui soit capable de mener à bien les tâches qui lui ont été confiées. Pour cela, il faut faire aboutir le processus de réforme de l'Organisation. Il faut, par exemple, renforcer le rôle de l'Assemblée générale, seul organe dans lequel tous les États Membres soient représentés, en tant que moteur de débat et impulsion politique des Nations Unies. La société civile doit prendre davantage part aux travaux de l'Organisation, ce qui contribuera à la rapprocher des citoyens et à obtenir qu'ils s'engagent davantage dans leur travail.

Il est nécessaire également de réformer le Conseil de sécurité pour qu'il puisse s'acquitter pleinement de ses fonctions en ce qui concerne le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Le Gouvernement espagnol estime que cette réforme doit puiser son inspiration dans les principes suivants.

Premièrement, il faut agir sur la base d'un consensus large et solide afin d'éviter des scissions dangereuses entre les États Membres et d'obtenir, pour le Conseil élargi, une plus grande légitimité, laquelle est nécessaire pour qu'il puisse exécuter ses tâches avec efficacité.

Dans le contexte de la démocratisation, il faut élargir le nombre de membres non permanents venant de tous les groupes régionaux, en particulier du monde en développement. L'Espagne estime que l'élargissement de la catégorie des membres non permanents reflèterait au mieux les tendances de la démocratisation de la société internationale à la veille du troisième millénaire.

Pour renforcer l'efficacité, il faut éviter que l'exercice du droit de veto ne bloque le Conseil dans certaines situations de crise.

Enfin, il faut renforcer la transparence en améliorant les méthodes de travail du Conseil en élargissant le nombre et la qualité des consultations entre ses membres et avec le reste des États Membres pour que ces autres États Membres ne restent pas en marge dans le processus de décision.

L'Organisation dont nous avons besoin doit également pouvoir agir avec fermeté et efficacité pour le maintien de la paix. Le premier pas dans cette direction consiste à réfléchir sur les erreurs commises dans le passé, d'où l'importance du rapport Brahimi sur les opérations de maintien de la paix, qui tout comme les rapports précédents sur le Rwanda et Srebrenica, a touché une corde sensible en reconnaissant nos échecs et proposant des solutions pour les surmonter.

Les erreurs de l'Organisation, dans ce domaine, ont été parfois très graves. Elles ont coûté des vies humaines et causé de graves souffrances aux populations directement affectées. Elles ont également largement discrédité l'ONU auprès du public.

L'Espagne est directement intéressée par les opérations de la paix; c'est pourquoi elle veut que les opérations de maintien de la paix soient organisées sur une base solide compte tenu du fait qu'à ce moment, des centaines d'Espagnols y participent dans des lieux éloignés tels que le Timor Oriental, le Kosovo, l'Éthiopie et le Guatemala. De plus, l'Espagne a signé un accord l'année dernière avec le Secrétariat sur les Forces d'attente, accord dans lequel on trouve déjà certaines des recommandations du rapport Brahimi.

L'Espagne appuie résolument ces recommandations et espère qu'elles seront rapidement appliquées. En même temps, il est nécessaire de comprendre que tout cela va exiger un engagement politique et économique beaucoup plus grand de la part de tous pour la mise en oeuvre des opérations de maintien de la paix, une plus grande rapidité de déploiement des unités militaires et civiles nécessaires et des moyens plus importants pour consolider la paix une fois que les affrontements auront pris fin. Mais surtout, si les troupes des Nations Unies doivent prendre plus de risques pour garantir l'exécution des mandats du Conseil de sécurité, ces mandats doivent être clairs, réalistes et bénéficier de l'appui sans réserve du Conseil. Pour cela, il faut faire un sérieux effort de rapprochement des positions et de création du consensus au sein du Conseil de sécurité au moment d'élaborer les résolutions, qui contiendront ces mandats, en éliminant toutes les ambiguïtés qui pourraient faire obstacle à leur application effective. Il faut également engager une action plus ferme et résolue contre les États ou groupes spécifiques qui ont l'intention de saboter ces actions, notamment l'application possible de sanctions. C'est dans ces conditions seulement que nous pourrions envoyer nos soldats dans des situations où ils risquent leur vie afin de faire respecter ces mandats.

Améliorer les opérations de maintien de la paix coûtera, certes, de l'argent. Ni cette tâche, ni aucune autre, ne sera possible si l'Organisation ne résout pas sa crise financière. L'Espagne est le huitième pays contribuant au budget ordinaire et verse ses contributions dans leur totalité, à temps et sans condition. C'est pourquoi nous sommes directement intéressés à une solution très rapide et définitive de la crise financière de l'Organisation. Le principe de la capacité de paiement doit continuer d'être un critère fondamental dans la fixation des barèmes de quote-part. Les pays de l'Union européenne contribuent déjà largement plus qu'ils ne le devraient au budget de l'ONU conformément à ce principe. L'Espagne maintiendra une attitude constructive dans les négociations de révision des barèmes des quotes-parts cet automne.

Dans un monde de plus en plus indépendant, il n'existe pas de solution de rechange à la coopération multilatérale. L'ONU doit être à la hauteur de ce que les peuples qui l'ont fondée attendent d'elle. Les États ici représentés doivent affronter cette responsabilité en construisant une organisation capable de remporter les défis posés par la mondialisation pendant ce nouveau

millénaire. L'ONU que nous désirons est possible. Il nous incombe d'aider à sa réalisation.

Le Président par intérim : Je donne maintenant la parole à S. E. Mme Camara Hadja Mahawa Bangoura, Ministre des affaires étrangères et de la coopération de la Guinée.

Mme Bangoura (Guinée) : Je suis particulièrement heureuse, au nom du peuple et du Gouvernement guinéens, d'adresser à M. Harri Holkeri, de la Finlande, mes chaleureuses félicitations pour le choix unanime porté sur lui pour présider les travaux de l'Assemblée générale à sa cinquante-cinquième session. Sa brillante élection témoigne de son mérite personnel, de ses qualités humaines et de sa riche expérience des relations internationales. Elle traduit également la haute considération de la communauté internationale pour son grand pays, la Finlande, dont l'engagement au service des idéaux de paix, de justice, de progrès et de la promotion des femmes est connu et apprécié de tous. Membre du Bureau de l'Assemblée, ma délégation voudrait assurer le Président de son soutien et de sa pleine coopération.

Il me plaît aussi de rendre hommage à son prédécesseur M. Theo-Ben Gurirab, de la Namibie qui, durant son mandat, s'est honorablement acquitté de ses lourdes responsabilités au service de l'Organisation.

Je rends également hommage au Secrétaire général de l'ONU, M. Kofi Annan, dont le travail digne d'éloge à la tête de l'Organisation mérite notre haute appréciation et notre soutien. C'est aussi l'occasion d'exprimer notre appréciation pour son excellent rapport (A/54/2000) intitulé : « Nous, les peuples : le rôle des Nations Unies au XXI^e siècle ». Ce document remarquable a le mérite de prendre en compte toutes les préoccupations actuelles de nos États.

Je voudrais ensuite saluer l'admission de l'État de Tuvalu comme 189^e Membre de notre Organisation, ce qui vient conforter ainsi l'universalité de l'ONU.

La présente session de l'Assemblée générale qui revêt un caractère historique, se tient au moment où notre Organisation vient d'enregistrer le succès du Sommet du millénaire qui a réuni dans cette instance la quasi-totalité des leaders du monde. Les résultats de cette importante rencontre constituent un gage d'espoir pour nos peuples à l'aube de ce nouveau millénaire.

Il y a tout juste une semaine, du haut de cette même tribune, le Premier Ministre guinéen informait la com-

munauté internationale d'une agression barbare contre la République de Guinée. Cette agression n'avait pour objectif que la déstabilisation de mon pays. Les attaques meurtrières et dévastatrices menées contre les paisibles populations guinéennes ont été menées par des bandes armées venues du Libéria. Il est cependant regrettable de constater qu'un autre pays africain frère, le Burkina Faso, est impliqué dans cette agression. La République de Guinée, pays de paix et d'hospitalité, qui a payé un lourd tribut pour accueillir des centaines de milliers de réfugiés et oeuvrer à la restauration de la paix et de la concorde en Afrique de l'Ouest, vient d'être ainsi agressée par ceux-là mêmes qui ont provoqué les génocides et les mutilations au Libéria et en Sierra Leone.

Je voudrais ici lancer un appel pressant à la communauté internationale pour condamner fermement cette agression qui s'inscrit dans un plan de déstabilisation de la sous-région. C'est ce qui justifie la saisine du Conseil de sécurité par mon gouvernement pour que des mesures énergiques soient prises en vue de garantir la paix, la sécurité et la stabilité dans la région ouest-africaine.

Confronté aux dures conséquences de la présence massive de 800 000 réfugiés sur son territoire depuis une dizaine d'années, le Gouvernement guinéen a dû opérer des réaffectations de ressources au détriment du programme de développement économique du pays. C'est pourquoi mon gouvernement apprécie à sa juste valeur l'initiative des Nations Unies relative à l'organisation d'une conférence de soutien et de solidarité de la communauté internationale à l'endroit de la Guinée. À cet égard, je tiens au nom du Gouvernement guinéen, à renouveler au Secrétaire général et à tous ceux qui ont contribué à la mise en oeuvre de cette importante initiative les sincères remerciements de ma délégation. Mon pays attend avec un grand intérêt la conduite à son terme de cette initiative par la tenue effective de la deuxième rencontre prévue à Genève, au mois de novembre prochain.

C'est le lieu pour ma délégation d'aborder l'épineuse question des conflits en Afrique. En effet, les nombreuses crises survenues sur ce continent constituent une menace à la paix et une atteinte grave aux buts et principes poursuivis par l'Organisation des Nations Unies. L'ampleur et la multiplication de ces crises compromettent aujourd'hui tous les efforts de développement national et d'intégration sous-régionale. Je voudrais saisir cette opportunité pour saluer l'excellent

rapport (A/55/305) du groupe d'étude sur les opérations de maintien de la paix des Nations Unies sous la direction de M. Lakhdar Brahimi. Les recommandations contenues dans ce rapport ont permis au Conseil de sécurité d'adopter une importante résolution portant sur la nécessité d'assurer au Conseil un rôle effectif dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales, en particulier en Afrique. Ma délégation souhaite que les innovations contenues dans cette résolution soient prises en compte pour garantir l'efficacité des opérations de paix.

L'Afrique, qui reste encore le théâtre de nombreux conflits, a fait du renforcement de ses capacités en matière de prévention, de gestion et de résolution des conflits l'une de ses principales priorités. Ainsi, qu'il s'agisse du conflit entre l'Éthiopie et l'Érythrée ou de la situation dans la région des Grands Lacs, en Angola ou en République démocratique du Congo, des percées significatives ont été réalisées dans la recherche de solutions pacifiques, justes et durables grâce à l'action concertée de l'Organisation de l'unité africaine et de l'Organisation des Nations Unies.

Dans la sous-région ouest-africaine, la recherche de la paix en Sierra Leone se poursuit avec le concours méritoire des États membres de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest et le soutien actif de l'Organisation des Nations Unies à travers le déploiement de la Mission des Nations Unies en Sierra Leone. Ma délégation tient ici à exprimer son soutien total à la résolution 1306 (2000) du Conseil de sécurité imposant un embargo sur la commercialisation et la vente illicite des diamants dans les zones de conflits. Elle lance un appel pressant à tous les États et aux institutions spécialisées pour leur collaboration active dans l'application effective de cette décision.

La prolifération des armes légères et leur circulation incontrôlée constituent un autre sujet de grande préoccupation et un facteur majeur de complication et de prolongement des conflits en Afrique et, de manière plus tragique, elles encouragent l'enrôlement des enfants-soldats. En effet, la résurgence des mouvements de rébellion et l'expansion du grand banditisme dans nos pays, sont rendus possibles par ce phénomène dont l'éradication requiert le soutien ferme de la communauté internationale. À cet égard, mon pays se réjouit des initiatives prises par les Nations Unies et l'OUA pour conforter les efforts de nos États dans la lutte contre ce fléau qui menace la stabilité de notre continent.

Ce troisième millénaire qui débute sera celui de tous les défis et aussi de tous les espoirs. Espoir de voir se réaliser le plan de règlement du conflit au Sahara occidental grâce aux efforts conjugués de l'Organisation de l'unité africaine et des Nations Unies. Espoir de voir enfin Israël et ses voisins arabes offrir une chance à la paix par un règlement juste et durable de la crise, prenant en compte les aspirations légitimes du peuple palestinien, le respect des droits et de la dignité de tous les peuples de la région.

La question du développement, quant à elle, reste un des enjeux majeurs de ce siècle et, à ce titre, elle doit demeurer au centre des préoccupations de notre Organisation.

Au moment où une partie de la planète a franchi allègrement le seuil de ce nouveau millénaire et s'engage à la faveur de la mondialisation dans ce que l'on appelle aujourd'hui, la « nouvelle économie », une bonne partie du monde, du reste la plus grande, continue toujours de vivre dans la pauvreté subissant ainsi les effets pervers de cette mondialisation.

Au regard de la situation préoccupante qui prévaut sur le continent africain, la principale préoccupation des peuples des Nations Unies devrait être l'Afrique, afin d'éradiquer les causes profondes de son non-développement et lui permettre d'éliminer la pauvreté, d'accroître ses capacités en vue d'un meilleur accès aux marchés. Pour ce faire, l'annulation de la dette, l'accroissement de l'aide publique au développement et une meilleure prise en compte de ses besoins spécifiques devront permettre l'intégration du continent africain au marché mondial. C'est pourquoi ma délégation, se fondant sur la corrélation entre la paix et le développement, se félicite des récentes décisions prises par le Groupe des Huit à Okinawa, visant à lutter plus efficacement contre la pauvreté, à combler la fracture numérique entre le Nord et le Sud et à humaniser la mondialisation.

À cet égard, elle appelle à plus de solidarité des pays riches et espère vivement qu'au-delà des professions de foi, des mesures concrètes seront prises pour permettre aux pays en développement et particulièrement à l'Afrique, de connaître une croissance soutenue devant conduire à un développement durable.

Dans cette perspective, ma délégation lance un appel à tous les partenaires au développement afin qu'ils contribuent au moyen d'une aide plus généreuse et plus ciblée au renforcement des capacités institu-

tionnelles de nos États, à la création d'infrastructures adéquates, gage d'un développement équilibré et de succès de la lutte contre la pauvreté.

La République de Guinée est très préoccupée par les ravages causés par le virus du sida. Elle estime que c'est là un front de lutte qui doit davantage mobiliser la communauté internationale en vue de consentir les sacrifices nécessaires pour enrayer ce fléau qui fait plus de victimes en Afrique que partout ailleurs dans le monde. C'est pourquoi ma délégation soutient les importantes décisions issues de la récente Conférence internationale tenue à Durban, en Afrique du Sud.

La protection des droits fondamentaux de l'homme, la satisfaction de ses besoins prioritaires et la justice sociale doivent demeurer au centre des préoccupations de l'Organisation des Nations Unies. L'ONU dans son rôle irremplaçable d'instrument de promotion de la coopération et de la compréhension entre les peuples doit renforcer la culture de la paix et du partage.

Il est unanimement admis aujourd'hui que l'Organisation des Nations Unies ne pourra continuer à jouer efficacement son rôle que par la nécessaire réforme de ses organes, notamment le Conseil de sécurité, qui assume la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales. Renforcer son autorité et assurer une représentation plus équitable des Membres de l'Organisation en son sein demeurent les aspirations maintes fois réitérées par l'immense majorité de ses Membres et récemment par la quasi-totalité des chefs d'État et de gouvernement lors du récent Sommet du millénaire. Rendre à l'Assemblée générale son rôle central en tant que principal organe de délibération, réformer enfin les autres organes en vue d'une plus grande revitalisation de tout le système des Nations Unies : telles sont les aspirations des peuples des Nations Unies pour permettre à l'Organisation de faire face aux défis du XXIe siècle.

Dans son intervention au Sommet du millénaire, le Premier ministre de la République de Guinée a renouvelé l'attachement total de mon pays aux principes et à la Charte des Nations Unies. Je voudrais devant cette auguste assemblée, réaffirmer cet attachement jamais démenti dans l'histoire de mon pays. La Guinée sous la conduite de son Président, le général Lansana Conte, homme de paix et de dialogue, a toujours été de tous les combats pour exalter la dignité humaine, défendre la liberté, restaurer la paix et cultiver la concorde entre les peuples.

Elle continuera aux côtés des autres États membres de notre Organisation à s'investir résolument en faveur d'une humanité débarrassée du spectre de la guerre, de la violence, de l'exclusion et de l'intolérance, pour un monde de paix, de justice et de solidarité pour tous.

Le Président par intérim : Je donne maintenant la parole aux représentants qui ont demandé à exercer leur droit de réponse.

J'aimerais également rappeler aux représentants que les déclarations dans l'exercice du droit de réponse sont limitées à 10 minutes pour la première intervention et à cinq minutes pour la seconde intervention, et que les délégations doivent prendre la parole de leur place.

M. Eldon (United Kingdom) (*parle en anglais*) : Je peux vous assurer, Monsieur le Président, que je parlerai bien moins que 10 minutes.

Je voudrais répondre brièvement aux observations faites cet après-midi par le Ministre espagnol des affaires étrangères concernant Gibraltar. La position de longue date du Gouvernement britannique sur cette question est parfaitement connue du Gouvernement de l'Espagne. Je la rappellerai ici brièvement.

La souveraineté britannique sur Gibraltar a été clairement établie dans le Traité d'Utrecht. C'est un fait juridique et irréfutable. En outre, le Gouvernement britannique est fidèle à son engagement vis-à-vis du peuple de Gibraltar, figurant dans le préambule de la Constitution de Gibraltar de 1969, qui stipule que le Gouvernement de Sa Majesté ne conclura jamais d'arrangements au titre desquels la population de Gibraltar passerait sous la souveraineté d'un autre État contre ses souhaits librement et démocratiquement exprimés.

Le Gouvernement britannique estime que les questions relatives à Gibraltar ne peuvent être résolues qu'en établissant la confiance, la coopération et le dialogue, et par le biais de pourparlers directs visant à surmonter les différences, comme établi dans la Déclaration de Bruxelles de 1984.

Nous attachons une importance constante à notre dialogue avec l'Espagne.

M. Kafando (Burkina Faso) : Ma délégation vient d'écouter avec beaucoup d'attention l'allocation

de Mme Bangoura, Ministre des affaires étrangères de la République de Guinée.

Il me paraît indispensable de rappeler ici et maintenant les propos du Ministre des affaires étrangères du Burkina Faso, lorsqu'il évoquait hier, ici même, la malheureuse situation qui prévaut en Guinée. Le Ministre disait que

« face aux récentes assertions pour le moins surprenantes de la Guinée, nous tenons à rassurer ce pays frère et ami, et la communauté internationale, que le Burkina Faso n'est mêlé, ni de près ni de loin, à ces événements malheureux. Nous redisons notre disponibilité à accueillir ou à appuyer toute démarche susceptible de faire la lumière sur cette affaire qui nous afflige profondément. »
(A/55/PV.13)

Cette assurance n'a pas suffi à apaiser les esprits et les coeurs; on s'en est bien rendu compte, tout à l'heure, en écoutant le Ministre des affaires étrangères de la Guinée.

Je redis ici que ces accusations que nous venons à nouveau d'entendre sont sans aucun fondement. Au nom de ma délégation, je réitère notre disponibilité à concourir à la manifestation de la vérité sur cette question.

M. Fall (Guinée) : Ma délégation a suivi avec un grand intérêt la réplique donnée par la délégation du pays frère, le Burkina Faso. Ma délégation se félicite de l'esprit de fraternité manifesté par la délégation burkinabè.

Ma délégation tient à réitérer encore une fois, comme l'a dit d'abord notre Premier Ministre ici du haut de cette tribune et tout à l'heure notre Ministre des affaires étrangères, ma délégation tient, dis-je, à réaffirmer la disponibilité de la Guinée à maintenir et à développer ses relations avec tous les pays africains. Nous n'avons jamais dans l'histoire de l'Afrique, depuis 1958, contribué en aucune manière à la déstabilisation d'un pays. Au contraire, nous avons toujours payé un tribut pour la libération et pour la consolidation des indépendances de pays africains.

Ce que nous affirmons aujourd'hui, ce ne sont pas seulement des assertions; nous le disons à partir d'éléments que nous détenons, c'est-à-dire des derniers événements survenus en Guinée. Tout le monde se souvient que ce n'est pas la première fois que ce problème est soulevé. Déjà, au pire moment de la guerre du Libéria, ces problèmes, ces liaisons ont été mises en exer-gue, et lors de la guerre de Sierra Leone qui est en cours et qui connaît les plus grandes atrocités, ces liaisons ont été encore mise à l'index. À partir des événements que nous avons vécus douloureusement dans notre pays, nous avons eu des preuves que, malheureusement, le Burkina Faso avait des relations dans cette affaire.

Mais, en tout état de cause, ma délégation voudrait redire au frère du Burkina Faso que la Guinée reste toujours un pays disposé à entretenir les meilleures relations, les relations les plus cordiales, avec ce pays, mais dans le respect de l'intégrité territoriale de notre pays.

La séance est levée à 19 h 15.